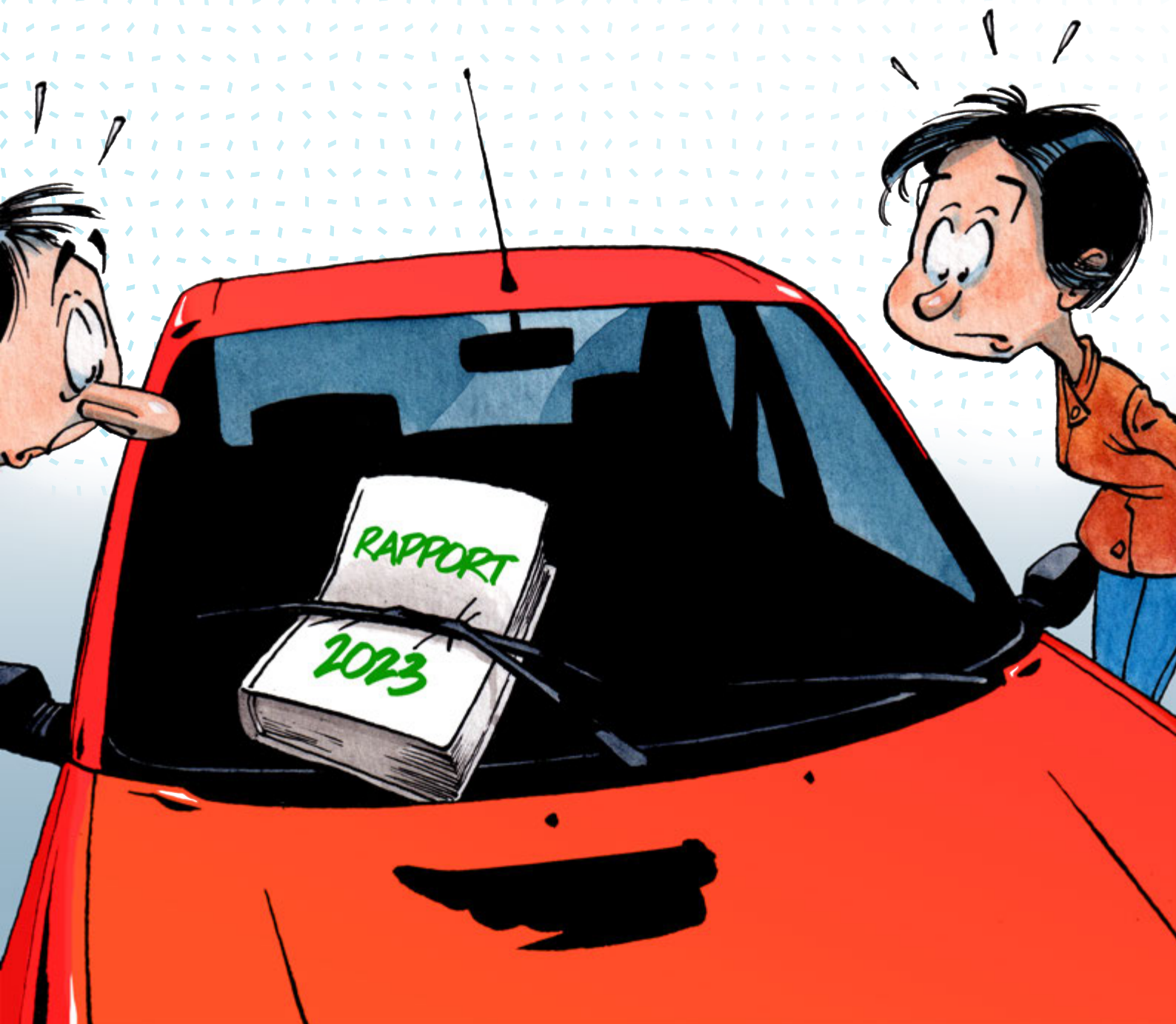


RAPPORT DE GESTION 2023

 FONDATION
DES
PARKINGS



Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	3
Gouvernance	4
Ressources humaines	10
Cartes des parkings et vélostations sous gestion	14
Activité en chiffres	16
Evolution 2014-2023	24
Développement commercial	25
Développement durable	28
Projets	32
Focus	
• Mise en service de trois nouveaux modules du Socle numérique	34
• Mise en production d'un outil de gestion de la relation client	35
• Evolutions de l'application velocity.ch	35
• Salon du vélo et de la mobilité	38
• Evolution de multipark.ch	39
• Dématérialisation des dénonciations et des plaintes	42
• Rénovation du parking de l'Octroi	44
• Reprise en exploitation des cinq parkings de la Ville de Lancy	46
• Nouveau parking Bernex Saint-Mathieu	47
• Comptage et lecture de plaques dans les parkings	50
• Adaptation du RaLCR	53
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2023	54
Rapport de l'organe de révision	86



du Président du Conseil de Fondation

Vous avez entre les mains le rapport annuel 2023 de la Fondation des Parkings.

La carte des parkings sous gestion (p.14) et les graphiques retraçant l'évolution de son activité sur 10 ans (p. 24) illustrent bien le développement constant des activités de cette institution dynamique, créée pour servir la mobilité du canton de Genève.

Cette année encore, la Fondation des Parkings consolide sa position de première partenaire en matière de stationnement, que ce soit pour les communes ou pour les demandes et projets de mobilité de l'Etat.

L'année écoulée a été mise à profit pour renforcer les structures de la Fondation, qui est prête à relever les nombreux défis à venir. La saine situation financière de l'institution permet d'envisager sereinement la construction des futurs ouvrages qui vont répondre à la demande croissante de P+R en amont des centres urbains. Les 600 places du P+R P47, proche de l'aéroport, seront reliées directement au nouveau tram 13. Le P+R Trèfle-Blanc, doté de 1'200 places, offrira un stationnement dans une zone multimodale, proche de la douane de Bardonnex, du tram et du Léman Express. Autant de projets concrets et financés par la Fondation des Parkings, sans oublier les projets des P+R de Bernex-Vailly et de Goutte-Saint-Mathieu.

Au cours de l'année écoulée, la Fondation a continué à aménager de nombreuses places de parkings pour les motos dans ses ouvrages, afin d'accueillir confortablement et à des prix attractifs ce type de véhicule.

En matière d'électromobilité, nous avons poursuivi le déploiement des places de recharge, aussi bien pour les voitures que pour les motos. Au 31 décembre 2023, ce sont plus de 400 places qui sont ainsi équipées.

Les vélostations, également équipées de coffrets pour la recharge électrique, sont constamment améliorées, pour la plus grande satisfaction des cyclistes, qui sont maintenant plus de 8'000 à bénéficier de nos ouvrages sécurisés.

Le Conseil de Fondation, composé de 16 membres, termine fin janvier 2024 ses cinq années de mandat. Il sera renouvelé dès le 1^{er} février, ses membres étant désignés par le Conseil d'Etat, les communes ainsi que le Grand Conseil. Je remercie très chaleureusement les membres actuels du Conseil, qui ont tous participé au succès et au développement de la Fondation dans un esprit positif et constructif, et je me réjouis de travailler aux côtés des nouveaux membres.

Le département de la santé et des mobilités, département de surveillance de la Fondation, et son nouveau magistrat, Monsieur Pierre Maudet, peuvent s'appuyer sur le partenaire fiable qu'est la Fondation, élément essentiel pour créer les conditions d'une mobilité de qualité dans notre canton.

Antoine de Raemy



du Directeur général

Croissance constante et soutenue, niveau de qualité élevé.

La Fondation des Parkings poursuit son développement et améliore constamment son niveau de service.

Notre plan stratégique 2023-2027 a été élaboré avec la vision suivante : augmenter notre influence sur le stationnement au service de la mobilité en région genevoise tout en améliorant la qualité de vie et en protégeant l'environnement.

En 2023, la flotte d'autopartage dans nos parkings s'est convertie à la propulsion électrique (40 % des véhicules).

Nous avons appliqué la gratuité du stationnement courte durée (24h) dans 16 vélostations et multiplié par quatre la fréquentation de ce segment de clientèle, favorisant ainsi la mobilité douce.

Des efforts particuliers ont été déployés pour assurer notre croissance dans le respect du bien-être au travail. De nombreuses mesures ont été mises en place dans le domaine des ressources humaines : formation au leadership exemplaire, renforcement de la culture d'entreprise, prévention contre les actes hostiles, gestion de la santé au travail. La réduction constante du taux d'absentéisme démontre que les mesures appliquées sont efficaces.

Le défi majeur actuel de la Fondation réside dans sa préparation à la mise en œuvre du plan d'actions du stationnement élaboré par le département de la santé et des mobilités, qui nous occupera au moins durant les quatre prochaines années.

Le stationnement est en perpétuelle mutation et constitue un levier important pour l'évolution des mobilités ; notre engagement est entier pour accompagner ces changements.

Damien Zuber

GOUVERNANCE

La gouvernance de la Fondation des Parkings est assurée par le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil et la Direction.

Le Conseil de Fondation*

Les membres sont désignés par le Conseil d'Etat (CE), le Conseil administratif de la Ville de Genève (VG), l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que chaque parti représenté au Grand Conseil (GC).

Président

Antoine de Raemy (CE)

Vice-président

Claude Miffon (GC)

Membres

Jean Berthet (GC), Parti socialiste
Martine Casutt-Etter (GC), Le Centre
Elisabeth Chatelain (CE)
Christian Flury (GC), Mouvement Citoyens Genevois
Jérémy Gardiol (GC), Union démocratique du centre
Nathalie Hardyn (CE)
Asma Hovagemyan (CE)
Philippe Krebs (VG)
Dominique Leuba (CE)
Jacques Moret (VG)
Isabelle Rasmussen (ACG)
Nicolas de Saussure (CE)
Dominique Tinguely (GC), Les Vert.e.s
Cécilia Zaugg (GC), Ensemble à Gauche

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2023.

*Composition jusqu'au 31 janvier 2024

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

Antoine de Raemy
Claude Miffon
Elisabeth Chatelain
Nathalie Hardyn
Nicolas de Saussure

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu neuf séances en 2023.

L'organe de révision

Dans sa séance du 6 mars 2023, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté la société Deloitte SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2023.

La Direction

Damien Zuber, Directeur général
Laurent Drème, Directeur Travaux & Planification
Jeanne Baur, Directrice Exploitation
Gaëtan Mascali, Directeur Service du Stationnement
Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances
Gilles Marcoz, Directeur Systèmes d'Information



De g. à d. : Gaëtan Mascali, Jeanne Baur, Laurent Drème, Damien Zuber, Stéphane Bertossa, Gilles Marcoz

Domaines d'activité

Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle – vidéosurveillance 24h/24, 7j/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en œuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch

Service du Stationnement

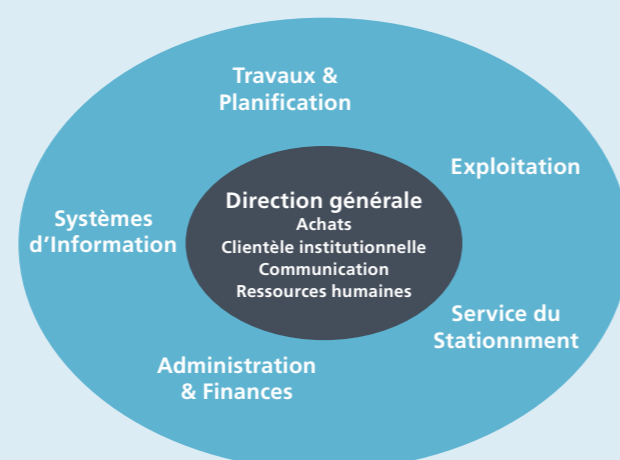
- Contrôle du stationnement sur le domaine public :
 - Ville de Genève
 - Ville de Vernier (jusqu'au 30 juin 2023)
 - Ville de Carouge
 - Commune de Satigny

Administration & Finances

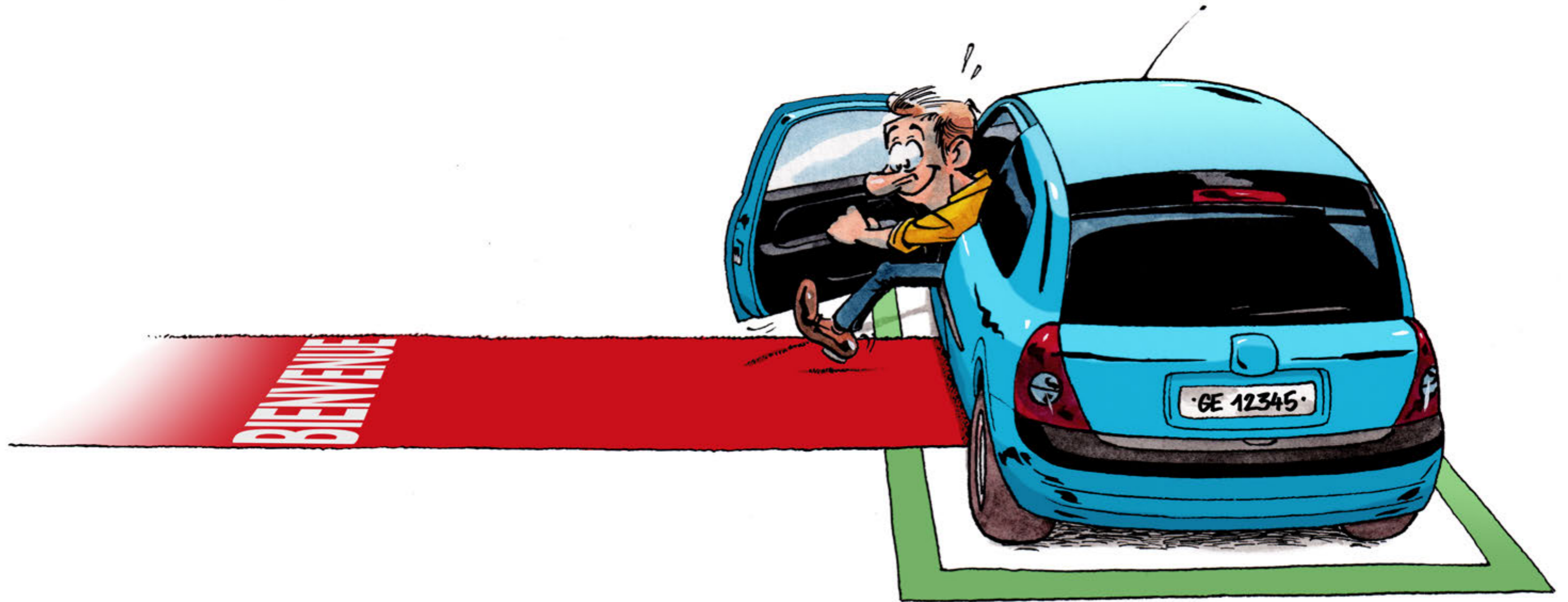
- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitants et Professionnels
- Gestion des macarons multizones journaliers

Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en œuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets



RELATION CLIENT



Evolution des effectifs

Département	2023	2022	2021
Direction générale	11	11	9
Travaux & Planification	5	6	4
Exploitation	55	51	48
Service du Stationnement	76	83	90
Administration & Finances	24	25	22
Systèmes d'Information	16	15	15
Apprentis	6	6	6
Total au 31 décembre	193	197	194
Effectif Hommes	116	119	120
Effectif Femmes	77	78	74

La Fondation des Parkings a de nouveau reçu en 2023 le label "1+ pour tous". Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings est activement engagée dans la formation d'apprentis :

- employé de commerce,
- agent relation client,
- informaticien exploitation et infrastructure,
- médiamaticien.

Elle offre à ses apprenants une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ou de leur maturité professionnelle intégrée ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



Gestion de la santé au travail

La Fondation des Parkings œuvre depuis de nombreuses années pour offrir un climat de travail serein à l'ensemble de son personnel. Elle a à cœur de promouvoir les valeurs inscrites dans sa Charte : solidarité, professionnalisme, intégrité et bienveillance. Le service des Ressources humaines de la Fondation a piloté, notamment durant cette année 2023, un programme de gestion de la santé personnalisé, impliquant plusieurs prestataires externes :

1. Case Manager - Infirmière de santé au travail

En cas d'absence prolongée ou répétée, un bilan d'évaluation et d'orientation est réalisé. Un accompagnement personnalisé et une aide au retour au travail sont mis en place pour assurer un retour adapté tout en préservant le risque de rechute. La *Case Manager* contribue également à la prévention et à la promotion de la santé au travail.

2. Cabinet de médecins du travail

Ce cabinet conseille la Fondation et ses employés sur toutes les questions liées à la santé et à la sécurité des travailleurs. Il participe au maintien et à la promotion de la santé des employés, à la réhabilitation des employés ayant des problèmes de santé et à l'ajustement entre l'état de santé de chacun et son lieu de travail. Sa mission vise notamment à éviter toute atteinte à la santé des travailleurs due à leur travail.

3. Service social

Le service social propose un accompagnement spécialisé en cas de moments difficiles. Les entretiens, initiés à la demande de l'employé, sont confidentiels et abordent des sujets variés tels que les aspects financiers, le deuil, les difficultés personnelles, les questions familiales et les assurances sociales.

4. Hotline de confiance

Le Comité de Direction encourage les membres du personnel à agir activement contre le harcèlement et à signaler tout comportement inapproprié en utilisant les canaux dédiés.

5. Chargée de sécurité, spécialiste Santé et Sécurité au Travail (SST)

Cette professionnelle identifie de manière méthodique les dangers, évalue les risques associés et définit des mesures de protection appropriées. Elle organise et dirige des réunions avec la Commission SST et le Comité de Direction.

6. Médecin Conseil

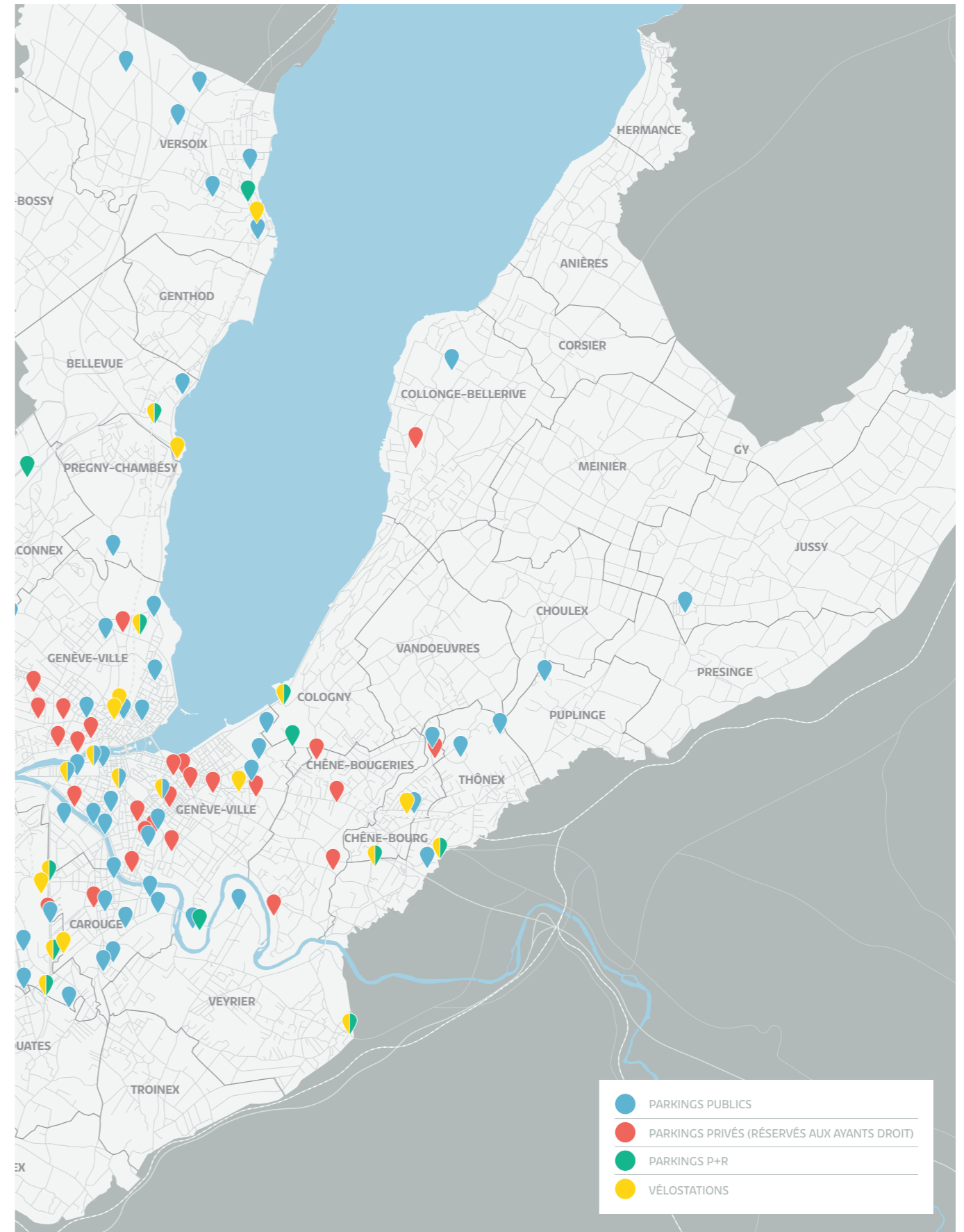
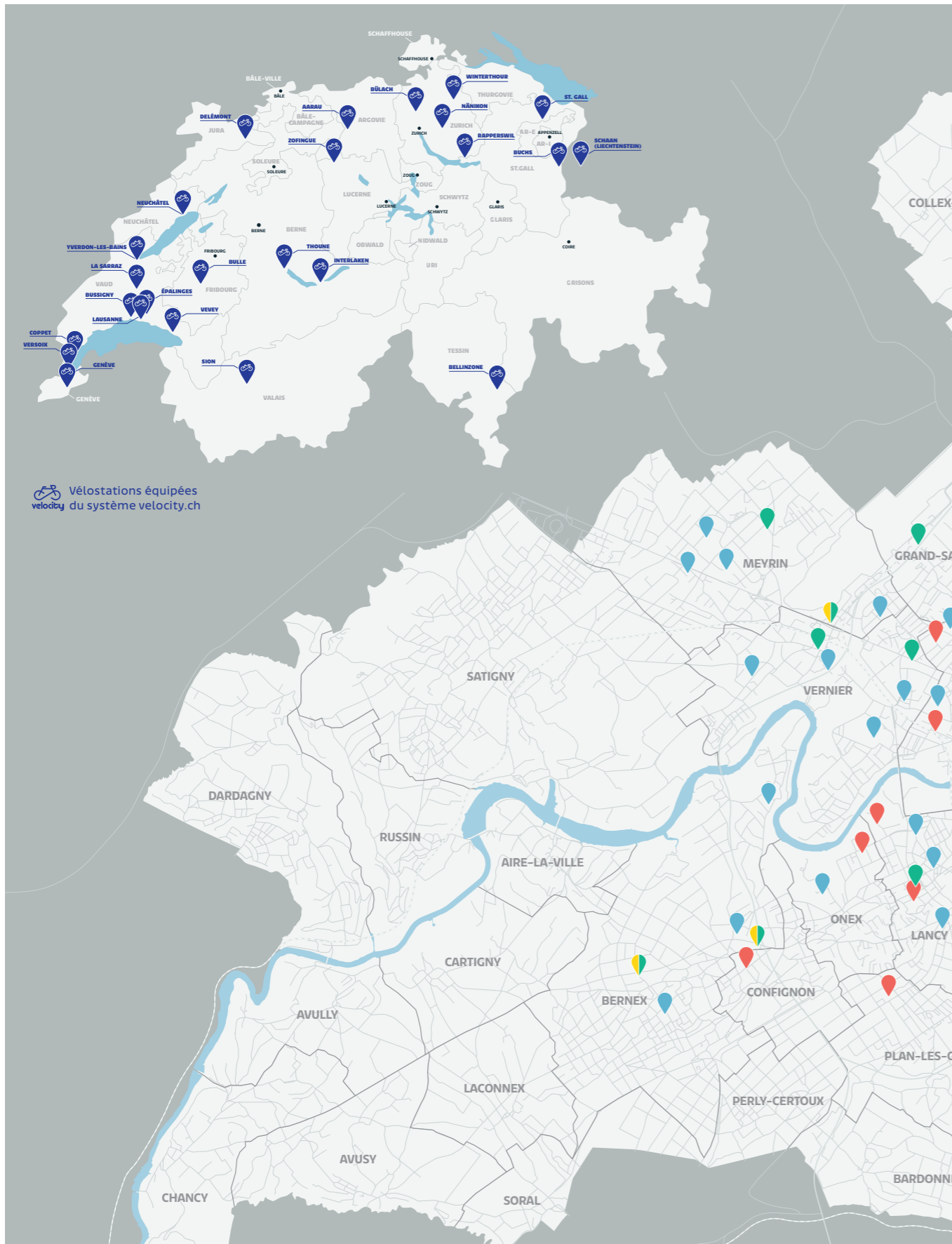
Le médecin a notamment pour mission de contrôler l'incapacité de travail.

La collaboration avec ces intervenants externes souligne la diversité des ressources mises à disposition pour garantir un environnement de travail sain et épanouissant et reflète la préoccupation constante de la Fondation pour la santé physique et mentale de ses employés. Une telle approche contribue non seulement à renforcer la productivité et la satisfaction des collaborateurs mais également à créer une culture organisationnelle axée sur le respect, l'équité et le bien-être. La Direction s'engage résolument à continuer à faire évoluer et adapter ses pratiques, afin de garantir un cadre professionnel sain et propice à l'épanouissement de chacun des collaborateurs de la Fondation.

LA SANTÉ AU TRAVAIL



CARTES DES PARKINGS ET VÉLOSTATIONS SOUS GESTION



ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Parcs relais

P+R	Voitures**	Voitures électriques	Voitures Mobility	Motos***	Motos électriques	Vélos
P+R Bachet-Praille	201			16		63
P+R Balexert*	300					
P+R Bernex	266	4	1	26		62
P+R Bout-du-Monde	90					
P+R Etoile	561	18	6	64		52
P+R Frontenex	26					
P+R Genève-Plage	887	18		22		178
P+R IKEA*	100					
P+R Les Mouilles*	103		4			
P+R Meyrin-Gravière	49					
P+R Moillesulaz	368	12	1	20		39
P+R P26*	200					
P+R P47*	50					
P+R Pré-Bois	209					28
P+R Sécheron	421	18		47		55
P+R Sous-Moulin	874	18				144
P+R Trèfle-Blanc	241			25		
P+R Tuileries	37			2		
P+R Vailly	278	6		8		26
P+R Versoix*	78					
P+R Veyrier Douane	84			16		40
Sous-total places	5 423	94	12	246	0	687
Nombre de parkings	21	7	4	10	0	10

* La Fondation gère un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas l'exploitation.

** Y compris les voitures électriques et Mobility

*** Y compris les motos électriques

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures*	Voitures électriques	Voitures Mobility	Motos**	Motos électriques	Vélos
Alpes	243	10	1	103		
Butini	566	12		48	2	
Coudriers	65					
Gare de Chêne-Bourg	497	12	4	131	8	
Gazomètres	321	6	10	40	2	44
Grandes-Communes	295			44		
St-Antoine	451	32	9	76	6	24
Tilleuls	405	2	3	49		
Vengeron sous-voie	35			65		
Vieux-Moulin	188			34		
Sous-total places	3 066	74	27	590	18	68
Nombre de parkings	10	6	5	9	4	2
Total places 1 + 2	8 489	168	39	836	18	755
Nbre total de parkings 1 + 2	31	13	9	19	4	12

* Y compris les voitures électriques et Mobility

** Y compris les motos électriques

Parkings de tiers

Parkings	Voitures*		Voitures Mobility	Motos**	Motos électriques	Vélos
		Voitures électriques				
Acacias 45	34					
Arbères	619	6		45		
Centre Communal de Carouge	238	18	1	24		
Centre sportif des Evaux	138					
Champel Park	92					
Cornavin	838	20	26	127	6	
Daniel-Ihly 15-21	13					
David-Dufour	438	10		102		78
Edouard-Olivet	82					
Fontenette	112			69		
Gare des Eaux-Vives	482	5	5	136		
H-Cluse	503	3	2			
H-Cressy (Bains)	90			9		9
H-extérieurs (8 parkings)	1 525		1	190		
H-Nord	318					
H-Tour 8	40	1		22		16
Hepia	186	11		30		
Hippomène	168			22		56
Hotel des Finances	325	14		114	1	64
La Chapelle	96		1			
Lancy (5 parkings)	753	10		9		
Lombard	735	13	6	91		49
Maison int. de l'environnement	486			8		
Meyrin Village	110					
Nations	1 162	5	2	69		
Octroi	296	6	7	9		
Place de Pont-Rouge	354			75		
Plainpalais	762	18	12	76	6	45
Point Favre	48	1				
Quai Ernest Ansermet	586	10		102		
Sardaigne	323		6			
Service des sports Ville de Genève (6 parkings)	674					
Skylab	147			2		
Sports	218	2		58		
Square du Stand	199		2	44		32
Tours de Carouge	215			24		
Uni-Dufour	184	10		32		48
Uni-Mail	172	10	4	56		
Val d'Arve	246	6	2	8		
Vergers	428	6	2	54		
Vieux Lully	25					
Ville de Versoix (7 parkings extérieurs)	739	7				
Sous-total places	17 818	194	78	1 625	13	397
Nombre de parkings	77	23	15	30	3	9

* Y compris les voitures électriques et Mobility

** Y compris les motos électriques

Parkings privés de l'Etat de Genève

Secteurs	Voitures*		Voitures électriques		Voitures Mobility		Motos**		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	132	7					16	2		
Centre-ville (B)	719	14	6	1	2	1	27	2		
Ville (C)	1 477	36	3	2	1	1	36	2	1	1
Ville périphérie (D)	799	17								
Périphérie (E)	1 920	38					10	2		
Total	5 047	112	9	3	3	2	89	8	1	1

* Y compris les voitures électriques et Mobility

** Y compris les motos électriques

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
CFF Cornavin	148	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	195	Route de Chêne 7	Genève
Gare de Chêne-Bourg	204	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Lancy-Bachet	238	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	843	Place de Pont-Rouge 5	Lancy
Montbrillant	332	Place de Montbrillant 2	Genève
Aarau	530	Bahnhofplatz 4	Aarau
Bellinzone	112	Viale Stazione 36b	Bellinzone
Buchs	89	Bahnhofplatz 3	Buchs
Bulle	241	Place de la Gare 16	Bulle
Bussigny	23	Place de la Gare 1	Bussigny
Coppet	50	Rue de la Gare 90	Coppet
Delémont	109	Place de la Gare 9	Delémont
Épalinges-Croisettes	16	Chemin des Croisettes	Épalinges
Güterbahnhof Bülach	75	Schaffhauserstrasse 93	Bülach
Interlaken	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
Lausanne Gare	166	Avenue de la Gare 43b	Lausanne
La Sarraz Gare CFF	73	Route d'Eclépens	La Sarraz
Nänikon-Greifensee Bahnhof	85	Stationsstrasse 54	Nänikon
Neuchâtel Gare-Nord	78	Place Blaise-Cendrars 3	Neuchâtel
Neuchâtel Centre-Ville Est	119	Faubourg du Lac 3	Neuchâtel
Rapperswil Bahnhof	14	Rietstrasse 2	Rapperswil-Jona
Schaan Bahnhof - Liechtenstein	100	Postplatz 5	Schaan
SG Fachhochschule	350	Lagerstrasse 8	Saint-Gall
SG Hauptpost	90	Bahnhofplatz 7	Saint-Gall
Sion - Potences	56	Rue de l'Envol Ouest	Sion
Sion - Gare Sud	44	Gare Sud	Sion
Thoune	385	Seestrasse 2	Thoune
Versoix	116	Rue des Moulins 41	Versoix
Vevey gare	158	Passage Saint-Antoine	Vevey
Winterthur - Gleis 3	134	Bahnhofplatz 5	Winterthur
Winterthur - Rudolfstrasse	706	Rudolfstrasse 18	Winterthur
Winterthur - Stellwerk	798	Bahnhofplatz 17	Winterthur
Yverdon-les-Bains Gare	175	Avenue de la Gare	Yverdon
Zofingen	353	Untere Grabenstrasse 28	Zofingue
Total places	7 295		

Places de stationnement sous gestion hors voie publique

Typologies		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	31	77	112		220
	Nbre de places	8 489	17 818	5 047		31 354
Dont voitures électriques	Nbre parkings	13	23	3		39
	Nbre de places	168	194	9		371
Dont voitures Mobility	Nbre parkings	9	15	2		26
	Nbre de places	39	78	3		120
Motos	Nbre parkings	19	30	8		57
	Nbre de places	836	1 625	89		2 550
Dont motos électriques	Nbre parkings	4	3	1		8
	Nbre de places	18	13	1		32
Vélos	Nbre parkings				35	56
	Nbre de places				7 295	8 447

Places de stationnement sous gestion sur la voie publique*

Communes	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Cases dites de livraison	Places motos
Ville de Genève	16 232	45	3 748	1 206	15 404
Carouge	1 948	119	272	106	1 833
Lancy	2 402	61	252	42	1 062
Vernier	1 931	74	82	46	538
Versoix	632	140	115	22	291
Total	23 145	439	4 469	1 422	19 128

* Dans les communes où la Fondation a une activité de contrôle ou de gestion des infrastructures de paiement. Note: la commune de Satigny, pour laquelle l'inventaire des places n'est pas disponible, fait également partie du périmètre d'activité de la Fondation.

Source: Office cantonal des transports, système d'information du territoire à Genève (SITG), février 2023.

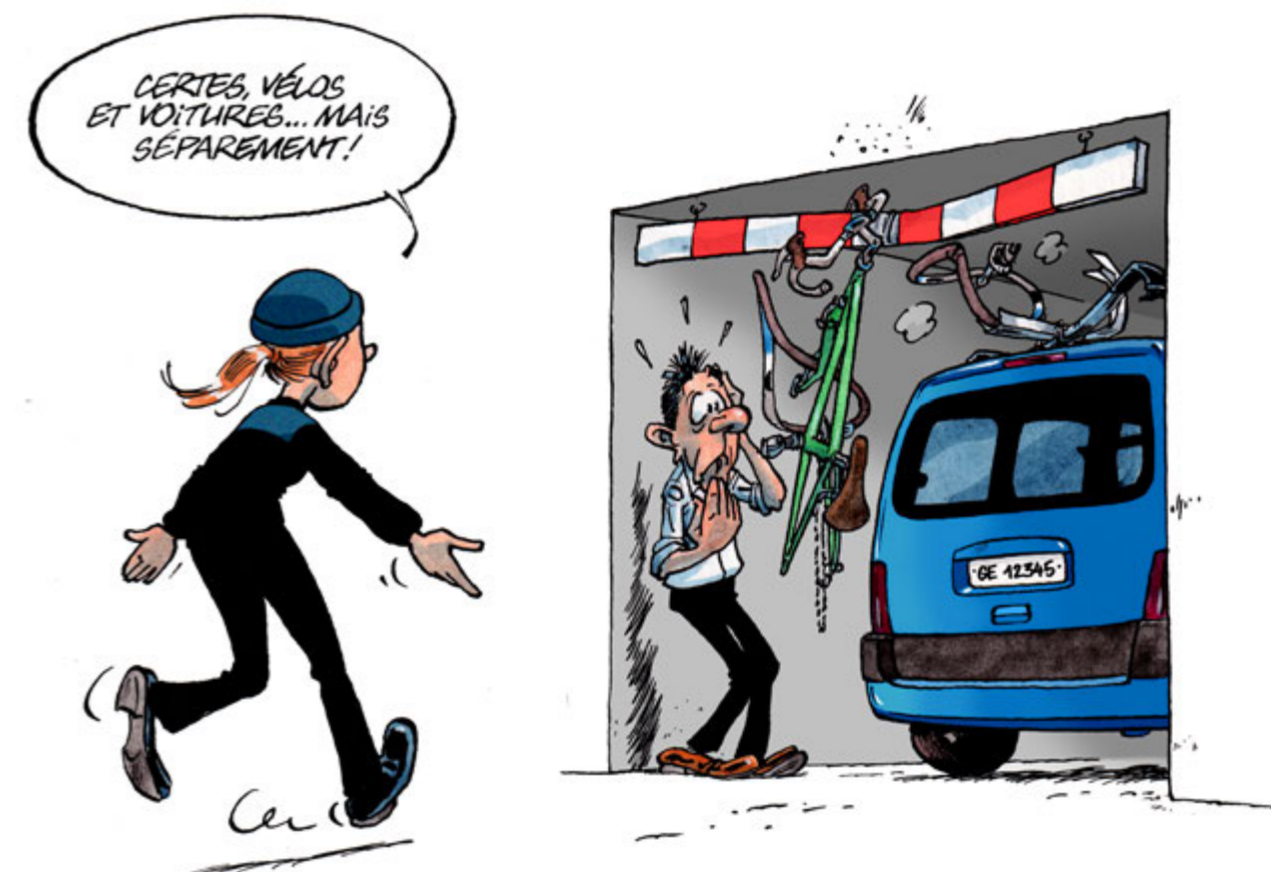
Total des places sous gestion

Typologies	Parkings et vélostations	Voie publique	Total
Voitures	31 354	29 475	60 829
Motos	2 550	18 837	21 387
Vélos	8 447		8 447
Total	42 351	48 312	90 663

Nombre d'abonnements et baux

Types de parking	Voitures	Motos
Parkings de la Fondation		
P+R	3 453	0
Habitants/Publics	2 375	274
Nuit	15	0
Parkings de tiers		
P+R	436	0
Habitants/Publics	5 585	597
Nuit	22	0
Parkings de l'Etat	2 037	235
Parkings des HUG	2 715	0
Abonnements multiparkings motos	0	73
Total par catégorie de véhicule	16 638	1 179
Total abonnements et baux	17 817	

PARKINGS ET VÉLOSTATIONS



Gestion des macarons

Depuis 1998, la Fondation des Parkings gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner sur la voie publique, dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Dès le 1er janvier 2024, les macarons journaliers multizones TOUT PUBLIC permettent de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève, sans condition particulière.

Dès le 1^{er} janvier 2024, les macarons journaliers multizones PLUS permettent aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève ainsi que sur les places blanches payantes, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les macarons journaliers sont dématérialisés via l'application web de la Fondation, multipark.ch. Celle-ci permet l'achat et l'activation de macarons journaliers virtuels, en tout temps et à distance. Les usagers n'ont ainsi plus besoin d'apposer un macaron journalier physique derrière leur pare-brise, le contrôle du droit de stationnement se faisant à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Professionnels	Total
Acacias	O	483	56	539
Champel	G	1'552	130	1'682
Cité Vieusseux	Q	1'185	79	1'264
Cluse	H-HB-HC	1'830	122	1'952
Eaux-Vives	D	1'559	203	1'762
Florissant	F	1'230	59	1'289
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1'740	139	1'879
Jonction-Bastions	I-IC	1'285	101	1'386
Nations	M	481	25	506
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'062	153	1'215
Petit-Saconnex	P	885	104	989
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'620	109	1'729
Sécheron	N	92	3	95
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'378	514	1'892
Vieille-Ville	B-BB *	446	159	605
Total au 31.12.2023		16'828	1'956	18'784

* B = rues résidents ; BB = rues piétonnes

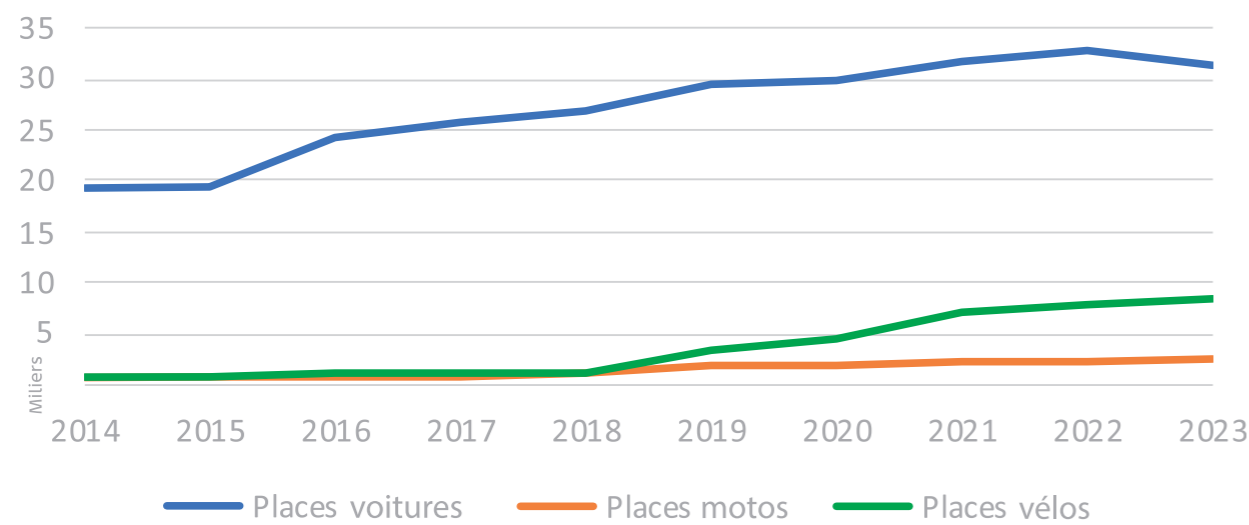
Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Professionnels	Total
Lancy	01.05.2011	2 058	135	2 193
Vernier (43A)	01.10.2012	835	40	875
Vernier (43B)	01.05.2013	351	13	364
Chêne-Bourg	01.10.2012	390	25	415
Plan-les-Ouates	01.10.2012	331	37	368
Carouge	01.01.2013	1'938	385	2'323
Onex	01.03.2013	1'063	39	1'102
Chêne-Bougeries	01.10.2013	392	26	418
Thônex	01.05.2014	211	17	228
Meyrin	02.06.2014	744	28	772
Hermance	01.02.2016	156	7	163
Jussy	01.03.2016	11	0	11
Cologny	01.02.2017	33	5	38
Confignon-Village	01.07.2017	69	7	76
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	148	5	153
Versoix	01.09.2017	285	34	319
Puplinge	01.04.2018	87	1	88
Corsier	01.07.2018	60	2	62
Grand-Saconnex	01.05.2019	127	7	134
Vernier (43C)	01.06.2019	218	17	235
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.2019	22	0	22
Veyrier	01.05.2022	142	6	148
Troinex	01.07.2023	90	2	92
Pregny-Chambésy	15.10.2023	17	1	18
Genthod	01.12.2023	8	0	8
Total au 31.12.2023		9'786	839	10'625

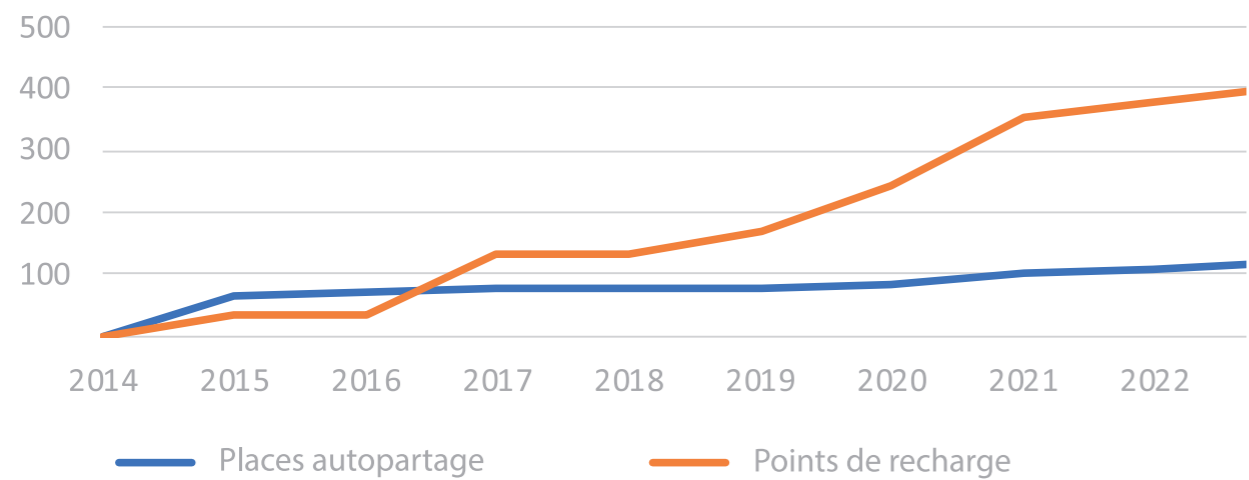
Par rapport à 2022, les ventes de macarons annuels Habitants sont en légère baisse et celles des macarons Professionnels restent stables.

EVOLUTION 2014-2023

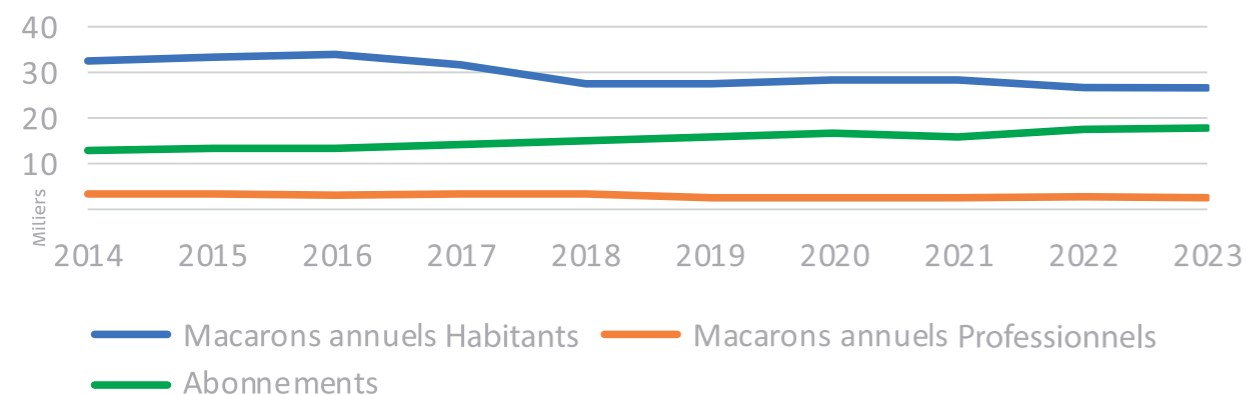
Places dans les parkings et vélostations



Places autopartage et points de recharge électrique voitures/motos



Macarons annuels et abonnements de parking



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

En 2023, la Fondation des Parkings a poursuivi son développement, avec la signature de six nouveaux mandats pour la gestion ou la télégestion de parkings, six nouvelles vélostations ayant choisi de s'équiper du système velocity.ch et un mandat de conseil.

Nouveaux mandats pour la gestion de parkings voitures ou motos

Partenaires	Objet	Lieu	Nb places
Privé	Gestion d'un parking habitants et visiteurs équipé d'un système péager	Bernex	481
Privé	Gestion d'horodateurs et du paiement par téléphone sur un parking visiteurs pour une clinique	Chêne-Bougeries	120
Public	Gestion d'horodateurs et du paiement par téléphone sur un parking visiteurs pour un parc et club sportif	Genève	67
Public	Gestion d'horodateurs et du paiement par téléphone pour la voie publique	Vernier	150
Public	Télégestion d'une barrière	Genève	-
Public	Télégestion de bornes escamotables	Genève	-

Nouveaux contrats velocity.ch

Partenaires	Nom de la vélostation	Nb places vélos
Ville de Bülach	Bülach Nord	75
Commune d'Epalinges	Epalinges-Croisettes	16
Commune d'Uster	Gare de Nänikon-Greifensee	85
Ville de Sion	P+R Potences Sion	56
Ville de Vevey	Gare de Vevey	158
Commune de Zofingue	Gare de Zofingue	353

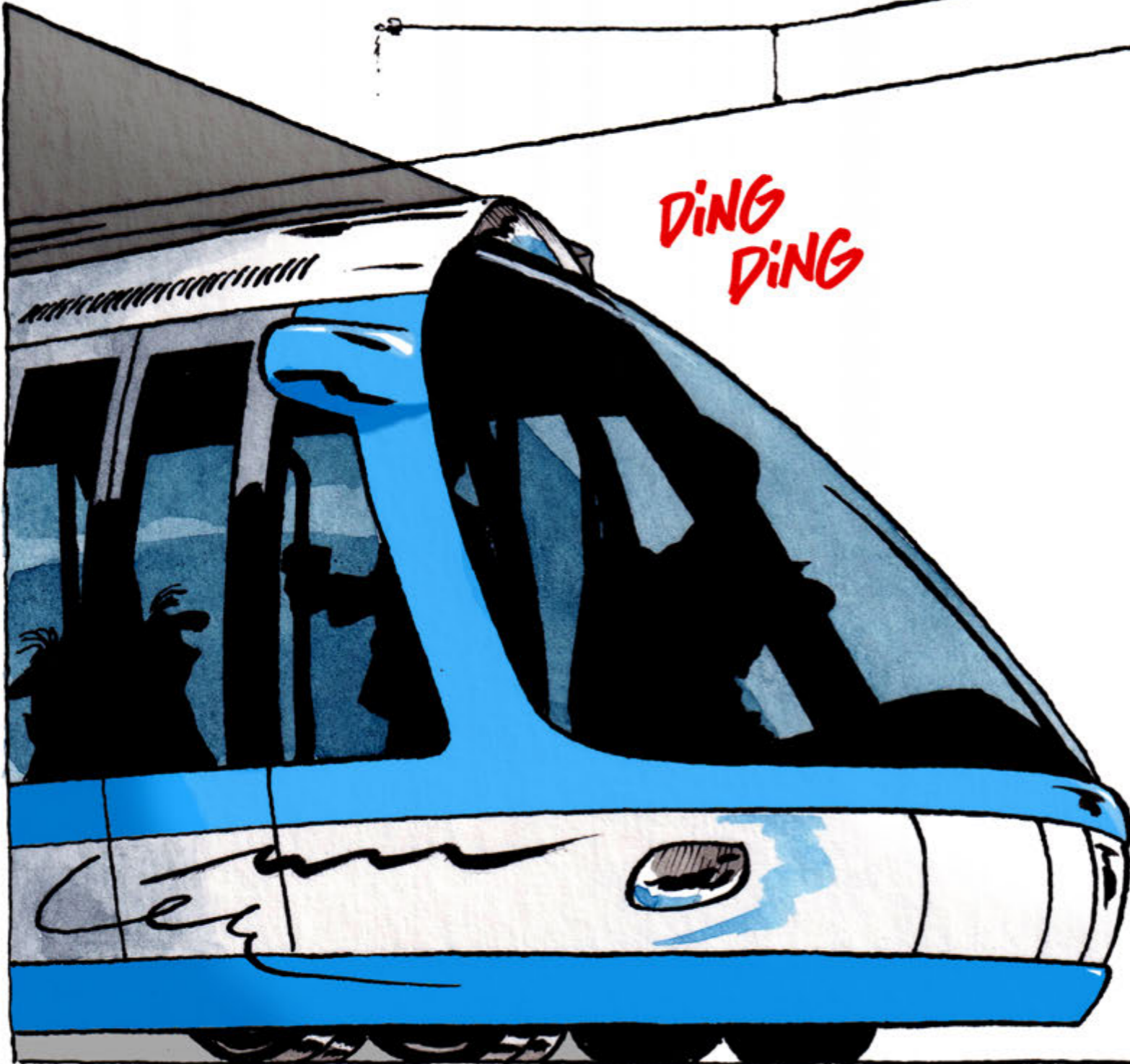
Nouveau mandat de conseil

Partenaire	Objet	
Public	Mandat de conseil en pré-ouverture pour un parking et une vélostation	Genève

PROJETS, AVENIR

P

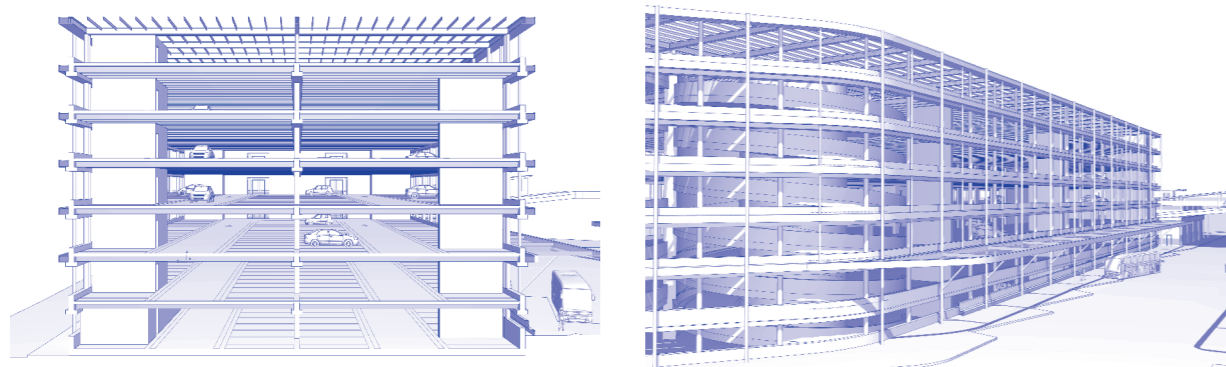
DING
DING



Toiture photovoltaïque du futur P+R P47

Bénéficiant très souvent de grandes surfaces inexploitées énergétiquement, les toitures des parkings en élévation représentent d'importants potentiels de production d'électricité. La Fondation travaille actuellement au déploiement d'une installation de production photovoltaïque sur la toiture de son futur parking en élévation, le P+R P47.

La totalité de la surface de l'ouvrage sera couverte de panneaux photovoltaïques, représentant 3'400 m², soit 1'200 panneaux. Sa production devrait être d'environ 400'000 kWh, bien supérieure à l'énergie nécessaire au fonctionnement du parking (environ 250'000 kWh); le surplus sera utilisé pour les besoins en électricité du canton. La mise en service du P+R est prévue d'ici 2027.



Futur P+R P47

Politique achats responsables

En 2023, la Fondation des Parkings a poursuivi les démarches précédemment instaurées, lui permettant de garantir son engagement en matière de développement durable, notamment à travers les actions suivantes :

Démarches cantonales

- Travail en collaboration avec le service cantonal du développement durable pour la définition des nouvelles cibles, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, à signer en 2024.
- Participation à des groupes de travail au niveau de l'Etat :
 - achats responsables;
 - numérique responsable;
 - gestion des déchets;
 - mobilité;
 - plateforme développement durable.

Actions dans le cadre des appels d'offres

- Intégration systématique dans les appels d'offres le permettant :
- de critères de développement durable dans

l'évaluation des politiques et pratiques des fournisseurs, à hauteur de 5 % minimum ;

- d'exigences relatives au développement durable, notamment quant aux moyens utilisés par les prestataires de services, exigences en termes de consommation énergétique des équipements ou d'optimisation de consommation (par ex. fourniture des luminaires);
- de critères liés à la formation des apprentis, notamment lors des appels d'offres sur invitation.

Les appels d'offres (ouverts et sur invitation) réalisés par la Fondation des Parkings représentent 18 procédures marchés publics, dont 90 % comprennent des critères et/ou conditions liés au développement durable. Parmi ces procédures, la répartition est la suivante :

- 5 appels d'offres ouverts internationaux (72 %);
- 13 appels d'offres sur invitation (28 %).

Le montant total des marchés adjugés comprenant du développement durable représente CHF 3.3 millions sur la durée totale des marchés (y compris les marchés récurrents sur quatre ans).

Actions opérationnelles annuelles

- Acquisition de véhicules électriques lors des renouvellements.
Etat du parc automobile de la Fondation au 31.12.2023 :
 - parc motos (10 véhicules): 80 % électrique;
 - parc autos (28 véhicules): 25 % hybride / 58 % électrique / 17 % thermique;
 - parc vélos électriques: 13 deux-roues.
- Mise en place d'un contrat cadre pour l'acquisition de mobilier labellisé avec faible impact carbone auprès d'une société spécialisée (gamme adaptée aux besoins du collaborateur - avec une hauteur variable électrique - et standardisée entre les services).
- Acquisition de fournitures de bureau, papiers, consommables informatiques, consommables d'hygiène éco-labellisés avec une préférence pour les producteurs genevois.
- Standardisation des modèles de machine à café, choix d'une marque suisse professionnelle sur l'ensemble des sites.
- Mise en place d'un partenariat pour la fourniture de café éco-labellisé et fairtrade torréfié sur place par une société genevoise.
- Partenariat en priorité avec des fournisseurs suisses et locaux :
 - 64 % sont localisés dans le canton de Genève, (identique à 2022);
 - 96 % sont en Suisse (- 1 % par rapport à 2022);
 - 100 % en Europe.

Mise en place "d'éco-points de tri participatif"

Des éco-points de tri participatif centralisés pour la gestion des déchets ont été mis en place dans chaque département de la Fondation des Parkings. Cette démarche d'apport volontaire vise à supprimer les dispositifs de tri individuels au profit de points de collecte mutualisés, placés stratégiquement.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux engagements et à la politique de développement durable de la Fondation ;
- répondre aux exigences cantonales et communales en termes de recyclage de déchets, selon la nouvelle loi du 2 septembre 2022 qui instaure une obligation de tri et une baisse des déchets incinérables de 25 % d'ici 2025 ;
- responsabiliser les collaborateurs pour collecter plus et mieux ;
- s'accorder à la nouvelle stratégie d'aménagement des espaces de travail ;
- faciliter l'exploitation dans la collecte des déchets ;
- réduire la consommation de sacs poubelles ;
- faciliter le suivi de la gestion des déchets.

Dans ce cadre, des processus ont été revus et optimisés et de nouveaux partenariats ont été mis en place avec des acteurs locaux de la gestion des déchets afin de garantir une gestion professionnelle et conforme à la réglementation.

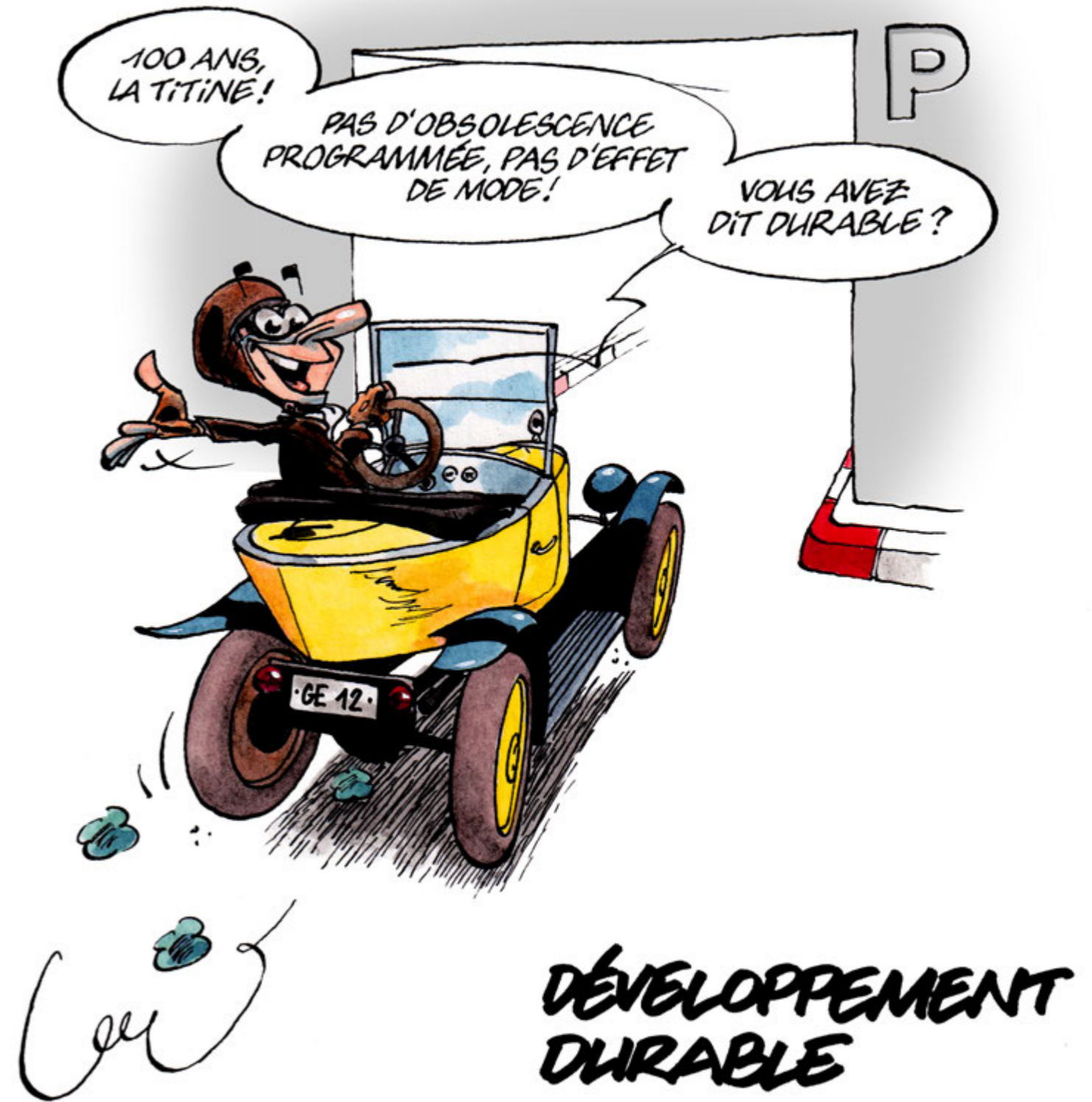
Le projet a été validé par le service cantonal du développement durable et a fait l'objet d'une visite de site par l'ensemble des établissements publics autonomes du Canton de Genève.

Réalisation d'un bilan carbone

La Fondation des Parkings travaille depuis septembre 2023 avec une société mandatée par l'Etat de Genève afin de réaliser un bilan carbone global lié à ses activités. Il comprend les volets bâtiments, énergie, mobilité, déchets et achats. Le bilan devrait être finalisé courant 2024.

Entreprise engagée 2023





PROJETS

Le développement d'une démarche "projet" adaptée aux réalités de la Fondation des Parkings permet de systématiser et de professionnaliser la mise en place d'initiatives transverses, en particulier avec la complexification des demandes et l'augmentation du volume d'affaires.

Les projets ci-dessous se sont déroulés entièrement ou en grande partie durant l'année 2023. En plus de l'acquisition de nouveaux mandats, les parkings sous gestion continuent à être équipés pour améliorer leur confort d'utilisation. Par ailleurs, la Fondation des Parkings a renforcé son fonctionnement interne en rénovant ses bureaux et en procédant à plusieurs projets d'amélioration de ses applications informatiques.

Ouverture ou rénovation de parkings

Projet	Description
Parking de l'Octroi	Rénovation du parking de l'Octroi, mise aux normes des équipements et adaptation de la signalétique. La fin des travaux est prévue pour l'été 2024.
P+R Moillesulaz	Assainissement des bétons au niveau -1 du parking. Pose de résine et de marquage.
Parkings HUG	Déploiement du stationnement motos payant dans les parkings des HUG.
Parking Place des Nations	Création de 60 places motos dans le parking des Nations.
Parking Parc des Eaux-Vives	Transformation en parking payant et déploiement du paiement par téléphone.
Parking Saint-Léonard	Télégestion du parking Saint-Léonard à Fribourg.
Parking Bernex Saint-Mathieu	Gestion du nouveau parking Bernex Saint-Mathieu (405 places voitures)

Amélioration de l'équipement des parkings

Projet	Description
Paiement des places électriques	Après le pilote effectué au P+R Etoile, généralisation du paiement des places électriques dans différents parkings afin d'optimiser l'utilisation de ce service.
Remplacement des lecteurs d'entrée des vélostations	Développement d'un nouveau lecteur pour gérer l'entrée dans les vélostations. Le lecteur permettra de s'identifier non seulement avec la carte SwissPass mais également avec les cartes d'accès de la Fondation des Parkings ou en utilisant un QR-code.
LAPI - Comptage	Poursuite du déploiement de la lecture de plaques et du comptage par place dans différents parkings, afin d'offrir un meilleur confort d'utilisation aux usagers.
Remplacement des éclairages électriques	Remplacement des éclairages dans plusieurs parkings pour réaliser des économies d'énergie.

Développement ou évolution d'applications informatiques

Projet	Description
Gestion de la relation client	Installation d'une nouvelle application permettant aux collaborateurs des services Accueil à la clientèle et Gestion de la clientèle d'avoir une vision d'ensemble sur le client et d'optimiser le suivi des demandes.
Extension de l'application de contrôle du stationnement	Poursuite du développement de l'application de contrôle du stationnement en intégrant la gestion des missions <i>Scan Car</i> , en optimisant le traitement des réclamations et en permettant le contrôle des parkings privés avec l'émission d'avis de plainte et dénonciations. Digitalisation du flux d'échanges avec le service des contraventions.
Socle numérique - Tarif différencié	Création de trois nouveaux modules du Socle numérique pour permettre d'appliquer un tarif différencié en fonction de la place sur laquelle stationne un véhicule.

Autres

Projet	Description
Transformation des bureaux du P+R Etoile	Fin de la transformation et de la rénovation des bureaux de l'Etoile - entamées en 2022 - afin de créer de nouvelles places de travail et réaménagement du personnel dans les nouveaux locaux.
Transformation des bureaux du parking Saint-Antoine	Lancement de la transformation des bureaux de Saint-Antoine et déménagement des collaborateurs dans des bureaux temporaires.
Nouveau règlement d'application de la loi sur la circulation routière	Adaptation des applications de vente et de contrôle pour se conformer au nouveau règlement. Création d'un nouveau type de macarons multizones valable 5h consécutives à partir de son activation.

Mise en service de trois nouveaux modules du Socle numérique

La Fondation des Parkings est active dans des domaines très spécialisés et offre une expertise et des services qui, historiquement, étaient peu ou pas mis en concurrence. L'évolution des outils informatiques et la digitalisation des services ont ouvert la porte à de nouveaux acteurs venus du parking ou de la technologie.

Pour être concurrentielle face à ces acteurs et répondre aux attentes croissantes des usagers et clients institutionnels, la Fondation doit adapter ses méthodes et ses outils. Une démarche globale, le Socle numérique, a donc été lancée en 2018, sous l'impulsion de l'Architecte d'entreprise, pour valoriser les données des parkings et ainsi offrir des services à forte valeur ajoutée.

En 2023, trois nouveaux modules ont été mis en place :

- le SDAC, qui assure la communication entre les systèmes externes et le Socle. Il traduit les informations des systèmes externes dans un standard, en appliquant des règles spécifiques à chaque système afin de garantir une communication standardisée dans le Socle ;
- le module "occupation", qui traite les données du péager et du système de comptage pour

déterminer la place occupée par un véhicule dans le parking. Il permet ainsi d'enrichir les données basiques de comptage d'informations déduites du péager ;

- le module "transactions", qui reconstruit les étapes de stationnement du véhicule dans le parking et applique des règles relatives à chaque situation.

Une architecture technique de pointe a été mise en place permettant d'offrir de la haute disponibilité ainsi que la capacité d'adapter facilement le système à la charge.

Par ailleurs, les échanges entre les modules du Socle sont assurés par un système de traitement des données permettant facilement de capter l'information et donc de partager les données pour différents usages (retraitement, enrichissement, statistiques).

Ce développement a été mené en partenariat avec deux entreprises venant du monde du parking et deux entreprises de développement informatique pur ; preuve que la démarche entreprise dans le Socle en faisant collaborer des prestataires de mondes très différents est créatrice de valeur.

S'inscrivant dans le cadre du développement du Socle numérique, le projet "transactions occupation" a permis d'appliquer automatiquement



Un nouvel outil de gestion permet d'optimiser le suivi des demandes de la clientèle.

un tarif différent en fonction de la place occupée par le véhicule dans le parking. Il ouvre ainsi la possibilité à de multiples applications dans les parkings à barrières.

Mise en production d'un outil de gestion de la relation client

La mise en place d'un outil de gestion de la relation client a permis aux services Accueil à la clientèle et Gestion de la clientèle d'avoir une meilleure vision d'ensemble sur un client et d'optimiser le suivi des demandes.

En centralisant les différents canaux d'interaction que sont les courriers, les e-mails, le guichet, le téléphone ou les applications mobiles, cet outil améliore le suivi des échanges entre la Fondation et ses clients.

Il permet aussi de visualiser l'ensemble des relations d'un client gérées dans plusieurs outils et concernant différents types de prestations (parking en ouvrage/extérieur, macaron annuel, macaron journalier, vélostation).

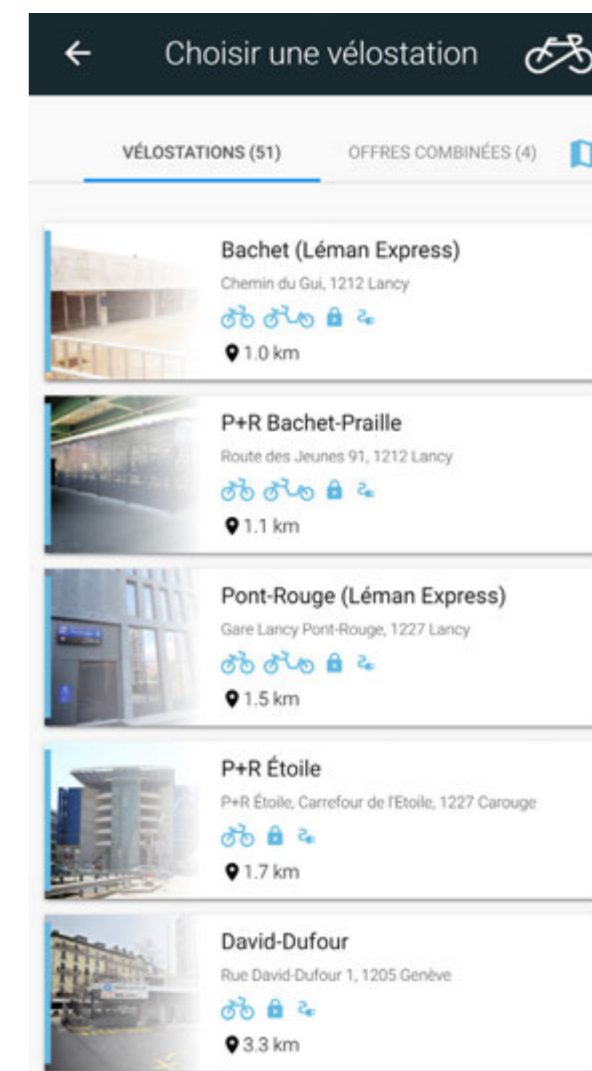
Lancé en 2022, le projet s'est concrétisé avec la mise en production d'une première version en novembre 2023. Grâce à l'excellente collaboration entre les différents départements de la Fondation et le prestataire d'intégration, la transition s'est déroulée sans heurts et sans pertes de qualité de service pour les clients. Ce succès laisse envisager sereinement les prochaines étapes prévues en 2024.

Evolutions de l'application velocity.ch

En parallèle à l'ouverture de nouvelles vélostations dans toute la Suisse, des évolutions ont été apportées à l'application velocity.ch. Leur but était d'améliorer l'expérience utilisateur en rendant l'application plus intuitive tout en améliorant les fonctionnalités et la rapidité de la webapp.

Parmi les principales évolutions développées, citons la refonte complète du design de l'application, qui facilite l'utilisation de la webapp, et la mise en place d'une option d'achat rapide autorisant l'utilisateur à acheter, en quelques secondes, la même prestation que la dernière à laquelle il a souscrit.

L'année a aussi vu des avancées significatives concernant le futur remplacement des lecteurs de contrôle d'accès avec l'attribution du marché et le test à Genève d'un prototype. Avec ce nouveau lecteur, les exploitants de vélostations pourront proposer à leurs usagers des accès par lecture d'un QR-code (en plus de la carte SwissPass).

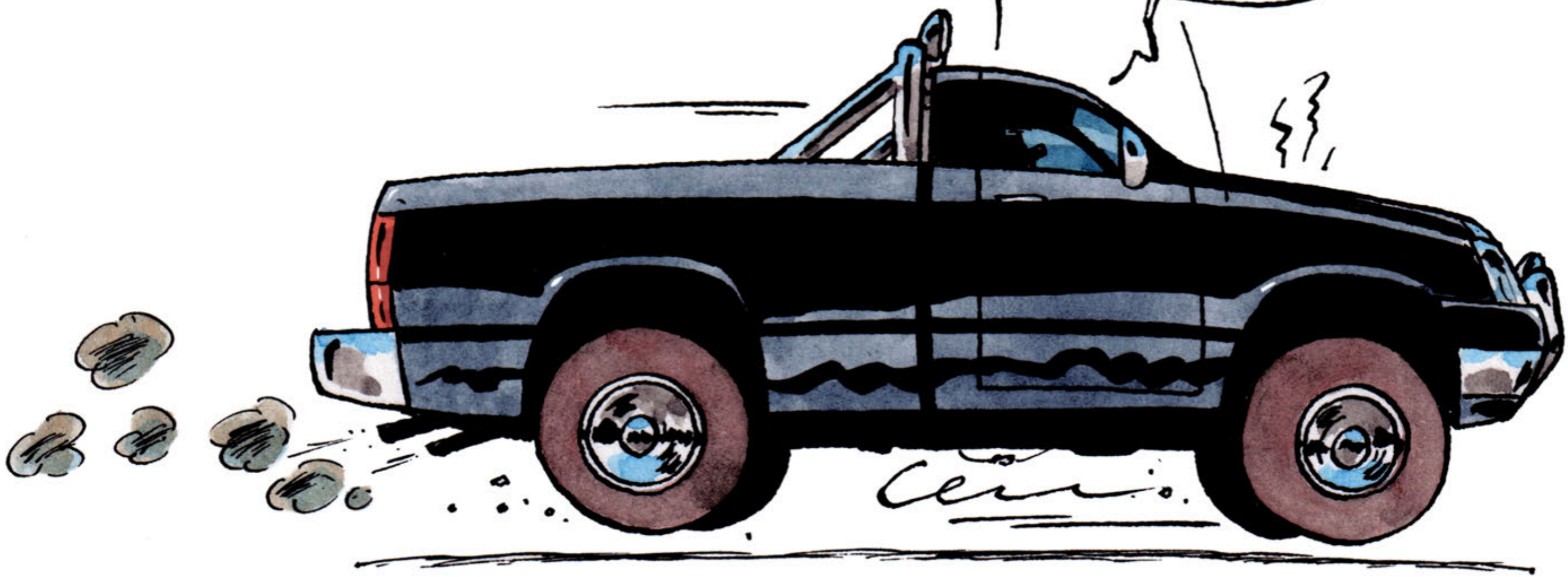


Nouveau design et nouvelles fonctionnalités pour velocity.ch

VELOCITY

ET J'AI
CHARGÉ L'APPLI
VELOCITY.

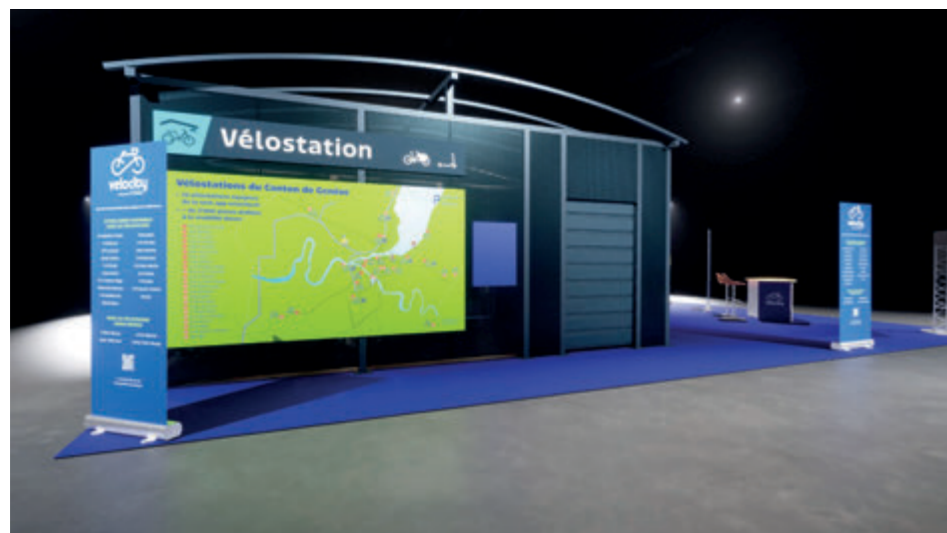
JE VOIS.
C'EST TON CÔTÉ
ÉCOLO.



Salon du vélo et de la mobilité

La Fondation des Parkings est présente au Salon du vélo de Genève depuis sa première édition en 2019.

En 2023, elle a installé sur son stand une vélostation sécurisée grandeur nature de 32 m², entièrement équipée et dotée du système d'accès velocity.ch.



Objectif: donner l'occasion au grand public de découvrir à quoi ressemblent les vélostations genevoises, comment elles fonctionnent et de tester les équipements et le système velocity.ch. Les équipes de la Fondation étaient présentes durant tout le salon afin de répondre en direct aux questions des visiteurs.

La direction a par ailleurs invité sur son stand, lors d'une après-midi dédiée, les autorités cantonales et communales ainsi que des clients et prospects au niveau suisse, afin de leur présenter le système et les développements à venir.

Evolution de multipark.ch

En 2023, la web application de la Fondation, multipark.ch, lancée en octobre 2020, a connu sa première évolution remarquable. Cette solution numérique de vente, administration et activation des macarons journaliers de stationnement en voie publique dans le canton de Genève a été très bien accueillie par les usagers; en témoigne la forte progression des comptes créés chaque année.

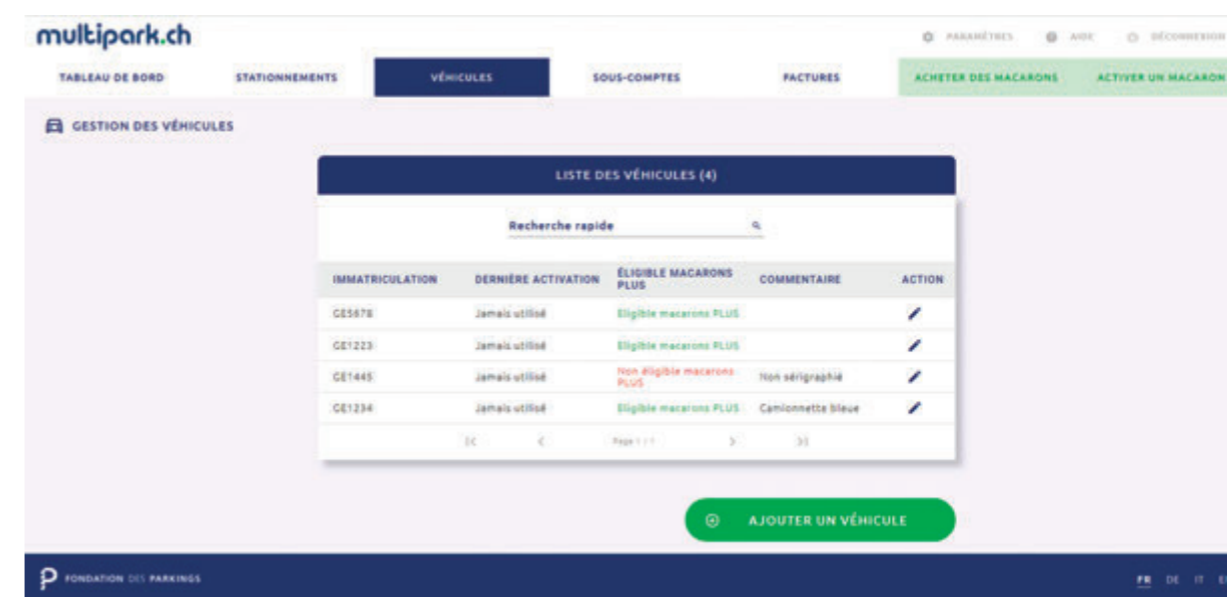
Les retours d'expérience de la clientèle ont permis à la Fondation d'investiguer et réaliser de nouvelles fonctionnalités pour les comptes "Entreprises":

- à la différence des comptes "basiques" permettant l'achat de macarons journaliers multi-zones TOUT PUBLIC utilisables instantanément sur les places bleues, les comptes "Entreprises"

permettent l'achat d'un stock de droits de stationnement (TOUT PUBLIC et PLUS) utilisables pendant une durée de 36 mois. Dorénavant, une alerte peut être générée lorsqu'un seuil, défini au préalable, est dépassé afin de ne jamais se retrouver pris de court;

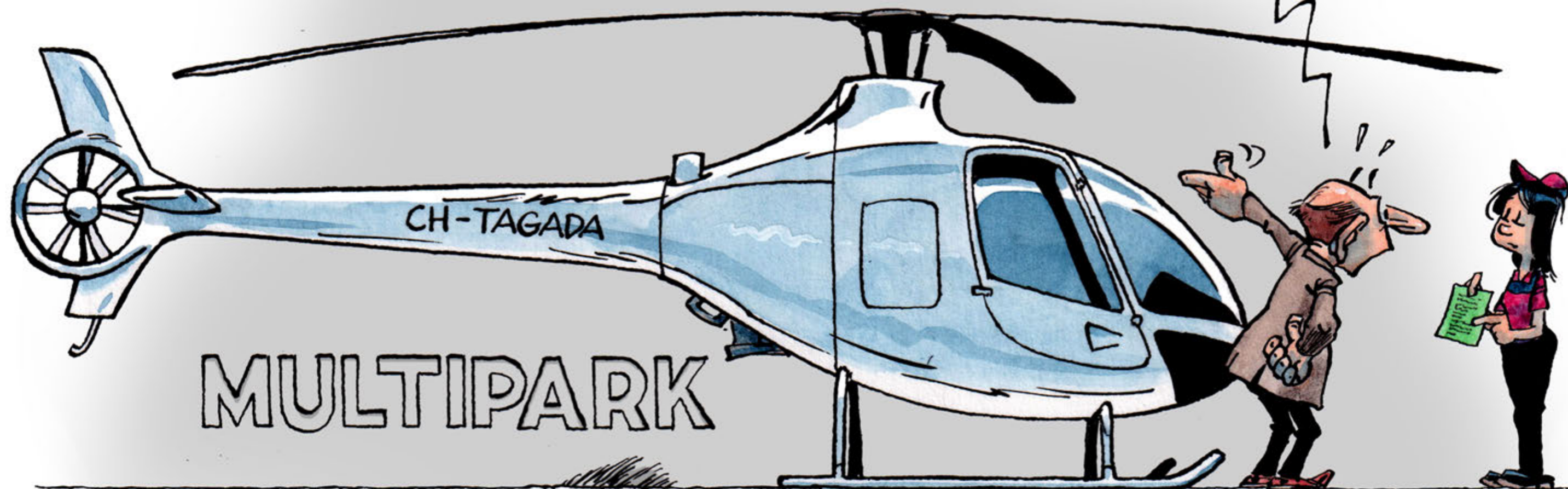
- l'administration des comptes "Entreprises" (en *back-office*) est facilitée grâce à l'ajout d'une possibilité de délégation d'un compte à un collègue ou suppléant;
- en cas de flottes de véhicules conséquentes, il est maintenant plus aisé et rapide d'allouer les droits aux bons véhicules grâce aux outils de recherche améliorés;
- exclusivement pour les grands comptes avec un volume d'achats très élevé, il est possible d'obtenir une QR-facture pour procéder au paiement.

Ces nouveautés sont disponibles depuis octobre 2023 dans l'application et sur www.multipark.ch.



De nouvelles fonctionnalités pour mieux répondre aux besoins des entreprises

ÉVOLUTION MULTIPARK.CH



COMMENT ÇA,
TOUJOURS PAS
AUTORISÉ?!

MULTIPARK

Dématérialisation des dénonciations et des plaintes

Le Service du Stationnement (SDS) avait mis en production en 2022 une nouvelle solution de contrôle, développée à l'interne en collaboration avec une société carougeoise, pour la gestion des amendes d'ordre. Cette évolution était nécessaire pour se conformer aux nouvelles règles fédérales en matière de paiement, avec l'introduction des QR-factures en lieu et place des anciens bulletins de versement (BVR).

Aujourd'hui, la solution donne satisfaction; elle sera amenée à évoluer afin d'encore améliorer l'efficacité des contrôles sur le terrain et de faciliter la consultation par les usagers, via le portail dédié "amendes.ch".

Parallèlement au développement de la nouvelle solution pour les amendes, la Fondation a proposé au service des contraventions de l'Etat de Genève de dématérialiser également les sanctions sur les domaines privés et ouverts au public. Cette proposition a rencontré un accueil très favorable et une convention pour le territoire cantonal a été conclue avec l'Etat de Genève, afin de définir les aspects opérationnels et réglementaires du processus.

Après cette validation de principe, le Département des Systèmes d'Information de la Fondation, très impliqué dans l'évolution des activités du SDS depuis plusieurs années, a piloté l'évolution nécessaire de l'outil de contrôle, en coordination avec les services concernés et le prestataire externe, afin de pouvoir traiter ces nouveaux formats.

Cette solution dématérialisée, qui prend la forme d'un QR-code similaire aux amendes d'ordre, permet aux utilisateurs sanctionnés par une dénonciation ou une plainte d'accéder à un portail dédié, créé par la Fondation. Ce portail détaille l'infraction (motif, avec photos à l'appui), permet de télécharger la QR-facture pour procéder au paiement et renseigne sur les procédures de recours.

L'outil développé par la Fondation des Parkings permet aux services de l'Exploitation et du SDS d'être plus efficaces dans le processus de contrôle, de pouvoir, à tout moment, consulter les étapes de traitement et d'avoir un historique et des statistiques utiles pour l'opérationnel.

En permettant la transmission par voie électronique, cette solution évite l'envoi en format papier d'un nombre important de documents, avec les risques de perte que cela implique. Pour notre partenaire, le service des contraventions, elle permet une gestion identique au processus des amendes.

La solution a été finalisée à la fin de l'année 2023 et est en phase de test sur le terrain depuis le mois de décembre. Relevons qu'à Genève, aujourd'hui, seule la Fondation des Parkings est à même d'offrir cette prestation pour les dénonciations et les plaintes émises dans le cadre du contrôle du stationnement sur fonds privés.



DÉMATÉRIALISATION DES DÉNONCIATIONS ET DES PLAINTES



Rénovation du parking de l'Octroi

Le parking de l'Octroi, sis à Carouge à la Place de l'Octroi, est la propriété de la Ville de Carouge et la Fondation en assure l'exploitation. Il s'agit d'un parking souterrain à barrières de 300 places, construit sur trois niveaux et datant de 1967.

La Fondation a été mandatée par la Commune en 2020 pour une double mission d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de planifier et suivre les travaux de rénovation de ce parking, qui nécessitait une restauration complète et une mise aux normes de sécurité incendie.

Les travaux d'envergure comprennent :

- Pour le gros œuvre: l'assainissement des dalles des trois niveaux du parking (sols et plafonds) ainsi que des murs des trois cages d'escalier.
- Pour le second oeuvre: la pose d'une couche de résine de sols, comme finition et protection du béton du parking et des sas; le marquage des cases de stationnement et le fléchage au sol; la peinture des murs, piliers, plafonds et parois moulées; la modernisation et la mise en sécurité des ascenseurs; la mise en place de portes coupe-feu afin de compartimenter chaque niveau et le remplacement des portes des locaux par des portes homologuées EI30.
- Pour les équipements techniques: le remplacement de l'éclairage néon par un système à led, plus économique et permettant la gestion automatique de l'éclairage sur détection de présence; le rafraîchissement et la mise en conformité de la ventilation du parking et la rénovation de la sonorisation; la pose d'un système d'extinction automatique d'incendie (*sprinkler*) au plafond; la rénovation des toilettes et l'amélioration de la signalétique.
- Pour les prestations clientèle: la sécurisation des accès au parking grâce à l'installation d'équipements de contrôle d'accès piétons dans chaque cage d'escalier et la pose de portes à ouverture et fermeture rapide aux accès voitures après les barrières; la création de places dédiées à la recharge électrique (autos et motos); la création de places motos; l'installation d'un système de lecture de



plaques d'immatriculation en entrée et sortie du parking.

Les travaux ont été divisés en 3 étapes successives de 5 mois, une par niveau, soit une durée totale de 15 mois. Pendant les travaux sur un niveau, l'accès à celui-ci était fermé au public. Le niveau -3 a été en travaux de mars à fin juillet 2023. Le niveau -1, du 2 août au 15 décembre. La dernière étape des travaux, au niveau -2, débutera le 15 janvier 2024. Le parking offrira à nouveau sa capacité maximale dans le courant de l'été 2024.

Dans ce projet, une dizaine de collaboratrices et collaborateurs de la Fondation des Parkings ont été mobilisés pour assurer le pilotage des études et du dossier de demande d'autorisation de construire en procédure accélérée (APA, fin 2022), la rédaction des soumissions, la diffusion des appels d'offres, l'évaluation des offres, la rédaction des contrats, le suivi des travaux, le contrôle financier et le reporting au représentant du maître d'ouvrage.

Reprise en exploitation des cinq parkings de la Ville de Lancy



Le 16 septembre 2022, la Ville de Lancy a mandaté la Fondation des Parkings pour la prise en exploitation de cinq de ses parkings en édifice : Louis Bertrand, la Vendée, Rambossons, Courtillet et Espace Palettes, totalisant 663 places de stationnement privées et visiteurs. La mission comportait deux volets distincts, à savoir les activités de reprise et les activités d'exploitation. Le principal défi était un délai de réalisation extrêmement serré, soit une reprise effective au 1^{er} janvier 2023.

Activités de reprise

- Raccordement initial et mise à niveau technique des équipements (télégestion et téléopération) pour s'assurer de leur compatibilité avec l'infrastructure de la Fondation.
- Mise en place de l'organisation d'exploitation et de l'organisation pour la gestion des abonnés, paramétrisation des logiciels et formation du personnel.

Activités d'exploitation

- Télégestion :
 - traitement des appels par interphone ;

- gestion des alarmes des équipements de péage ;
- gestion à distance des caisses ;
- gestion à distance des bornes d'accès ;
- appel ou rapport au service technique pour dépannage ;
- tenue d'un livre de bord et signalement des événements ;
- gestion des appels téléphoniques au centre de contrôle ;
- gestion du remboursement des tickets surpayés ;
- permanence interphonie ;
- accès aux images de vidéosurveillance.
- Maintenance technique des équipements de péage :
 - commande des tickets et quittances effectuée par la Fondation des Parkings à la charge du propriétaire ;
 - recharge des tickets dans les bornes ;
 - recharge des quittances dans les caisses ;
 - entretien des caisses ;
 - recharge de monnaie et billets dans les caisses ;

- entretien des bornes d'accès ;
- entretien des équipements d'interphonie ;
- coordination des prestations de tiers ;
- gestion des contrats d'entretien.
- Relevé des caisses et tri-monnaie :
 - collecte des recettes dans les caisses automatiques ;
 - contrôle des relevés de caisses et quittances ;
 - tri-monnaie et billets, conditionnement ;
 - transport des espèces, dépôt en banque ;
 - établissement des documents justificatifs périodiques.



- Informatique :
 - maintenance, gestion et support informatique des systèmes de supervision technique ;
 - maintenance et gestion des réseaux informatiques ;
 - support informatique des systèmes d'interphonie et de télégestion.
- Statistiques trimestrielles :
 - Nombre d'accès visiteurs, nombre d'accès abonnés.
- Gestion administrative des abonnements :
 - souscription et demandes d'abonnement en ligne ;
 - vérification de la complétude du dossier, réclamation des pièces justificatives manquantes ou non conformes, vérification des critères d'attribution des droits à l'abonnement ;
 - établissement des contrats avec les preneurs d'abonnements ;
 - production, codage et distribution des cartes d'accès ;
 - mutation, mise à jour des contrats et changement de cartes d'accès ;

- facturation, encaissement, suivi des débiteurs, résiliations, blocages éventuels ;
- assistance et informations sur les prestations possibles ;
- conseil à la clientèle ;
- reporting de l'état locatif ;
- virement des recettes ;
- comptabilité d'exploitation (préparée pour les décomptes TVA).

Bilan

L'excellente collaboration entre les départements de la Fondation ainsi que la participation active de la Ville de Lancy ont même permis d'atteindre l'objectif fixé avec une semaine d'avance ! Depuis lors, ces cinq parkings sont intégrés et pilotés de manière centralisée pour toutes les activités précitées.

Nouveau parking Bernex Saint-Mathieu



A la suite d'un premier mandat d'accompagnement en préouverture, la Fondation des Parkings a piloté la mise en œuvre d'une solution complète de gestion du nouveau parking Bernex Saint-Mathieu, répondant tant aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs qu'aux besoins des propriétaires.



Depuis le 1^{er} mars 2023, la Fondation assure la gestion de ce parking souterrain offrant un total de 405 places pour les voitures, dont 41 sont réservées aux visiteurs et 364 attribuées aux habitants, ainsi que 82 places dédiées aux motos, exclusivement réservées aux habitants.

Activités-clé de la mission

- Télégestion :
 - traitement des appels par interphone en français et en anglais ;
 - gestion des alarmes des équipements de péage ;
 - gestion à distance des caisses ;
 - gestion à distance des bornes d'accès ;
 - accès aux images de vidéosurveillance ;
 - appel ou rapport au service technique pour dépannage ;
 - tenue d'un livre de bord et signalement des événements ;
 - gestion des appels téléphoniques au centre de contrôle ;
 - permanence interphonie.

- Maintenance technique des équipements de péage :
 - entretien des caisses ;
 - recharge de monnaie et billets dans les caisses ;
 - entretien des bornes d'accès ;
 - entretien des équipements d'interphonie et des équipements de vidéosurveillance ;
 - interventions en cas de panne ou dégât ;
 - coordination des prestations de tiers ;
 - gestion des contrats d'entretien.

- Relevé des caisses et traitement des espèces :
 - collecte des recettes dans les caisses automatiques ;
 - contrôle des relevés de caisses et quittances ;
 - tri-monnaie et billets, conditionnement ;
 - transport des espèces, dépôt en banque ;
 - établissement des documents justificatifs périodiques.

- Logistique et administration :
 - gestion des commandes de tickets, quittances ;
 - dépôt de plaintes, traitement des abus et infractions au règlement ;

- gestion, codage et distribution des tickets spéciaux ;
 - relations avec les clients, fournisseurs et prestataires de service ;
 - conseil pour la tarification et l'établissement du règlement ;
 - statistiques ;
 - gestion des cas de sinistres ;
 - gestion des cartes d'accès.
- Informatique :
 - maintenance, gestion et support informatique des systèmes de supervision technique ;
 - maintenance et gestion des réseaux informatiques ;
 - support informatique des systèmes d'interphonie et de télégestion.

 - Rondes et interventions des surveillants-opérateurs :
 - tournées journalières ;
 - interventions ponctuelles (alarmes, incidents...).

Bilan

Après une période d'adaptation due, entre autres, à la mise à disposition progressive de l'ouvrage, en lien avec les travaux des bâtiments environnants, le parking est à présent proche d'atteindre sa phase de maturité d'exploitation. Les solutions mises en place, telles que la lecture de plaques et le guidage et comptage à la place, offrent un confort accru aux usagers et permettent un contrôle ciblé des comportements, afin de garantir une amélioration continue de l'utilisation du parking.

Comptage et lecture de plaques dans les parkings

La Fondation des Parkings investit constamment dans des solutions techniques pour améliorer l'expérience de l'utilisateur dans les parkings en ouvrage. En 2023, le programme de comptage et lecture de plaques (CELP), initié en 2021, continue à se développer : un système de comptage-guidage à la place a été déployé dans les parkings de Plainpalais, Saint-Antoine et Moillesulaz. Un déploiement dans les ouvrages de Sous-Moulin et Sécheron est prévu en 2024. Les parkings David-Dufour, Hepia, Hôtel des Finances, Quai Ernest-Ansermet, Uni-Dufour et Uni-Mail ont, quant à eux, été équipés d'un système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI).

Comptage-guidage à la place

Caractéristiques de la solution

La détection est assurée par le *Spot control*, genre de boîtier ayant une double fonction : 1/ abriter la caméra qui, dirigée vers la place de parking, détecte la présence ou l'absence de véhicule.

2/ indiquer à l'utilisateur la disponibilité de la place par un éclairage du spot vert/rouge. Ces spots sont généralement placés sur des rails le long de l'allée centrale. En plus de la détection du véhicule, leur caméra est capable de lire les plaques, ce qui facilite la localisation du véhicule. A noter aussi que le *Spot control* est utilisé pour détecter l'occupation des places motos, ce qui est une première à Genève.

Les *Spot control* ont leur propre intelligence embarquée. Leur lumière LED permet de guider les utilisateurs vers des zones de stationnement où ils trouveront rapidement un emplacement libre.



Détection par des caméras *Spot control*

Affichage des places disponibles

Des écrans d'affichage *outdoor* anti-vandalisme de 46 et 55 pouces sont positionnés à des endroits



Exemple d'affichage actuel



Nouveau concept d'affichage

stratégiques pour donner aux usagers l'information sur les places libres par catégorie. Afin de rendre la lecture des informations sur ces écrans aussi aisée que possible et faciliter leur interprétation, la Fondation des Parkings a défini un nouveau concept d'affichage qui sera testé en janvier 2024.

Exploitation

Le système de gestion dit *Birdwatch* récupère et analyse les données des spots et renvoie les informations traitées à l'exploitant au travers d'une interface web. L'exploitant a ainsi une vision sur l'occupation en temps réel par niveau et par catégorie de véhicule. Des fonctions avancées comme la fermeture d'une zone si elle est en travaux, le changement ou la création de nouvelles catégories de places sont disponibles. Le système peut être connecté en direct à des applications tierces pour fournir des données ou en récupérer. Couplée au Socle numérique de la Fondation, la solution choisie permet d'appliquer une tarification spécifique à la place ou à un groupe de places.

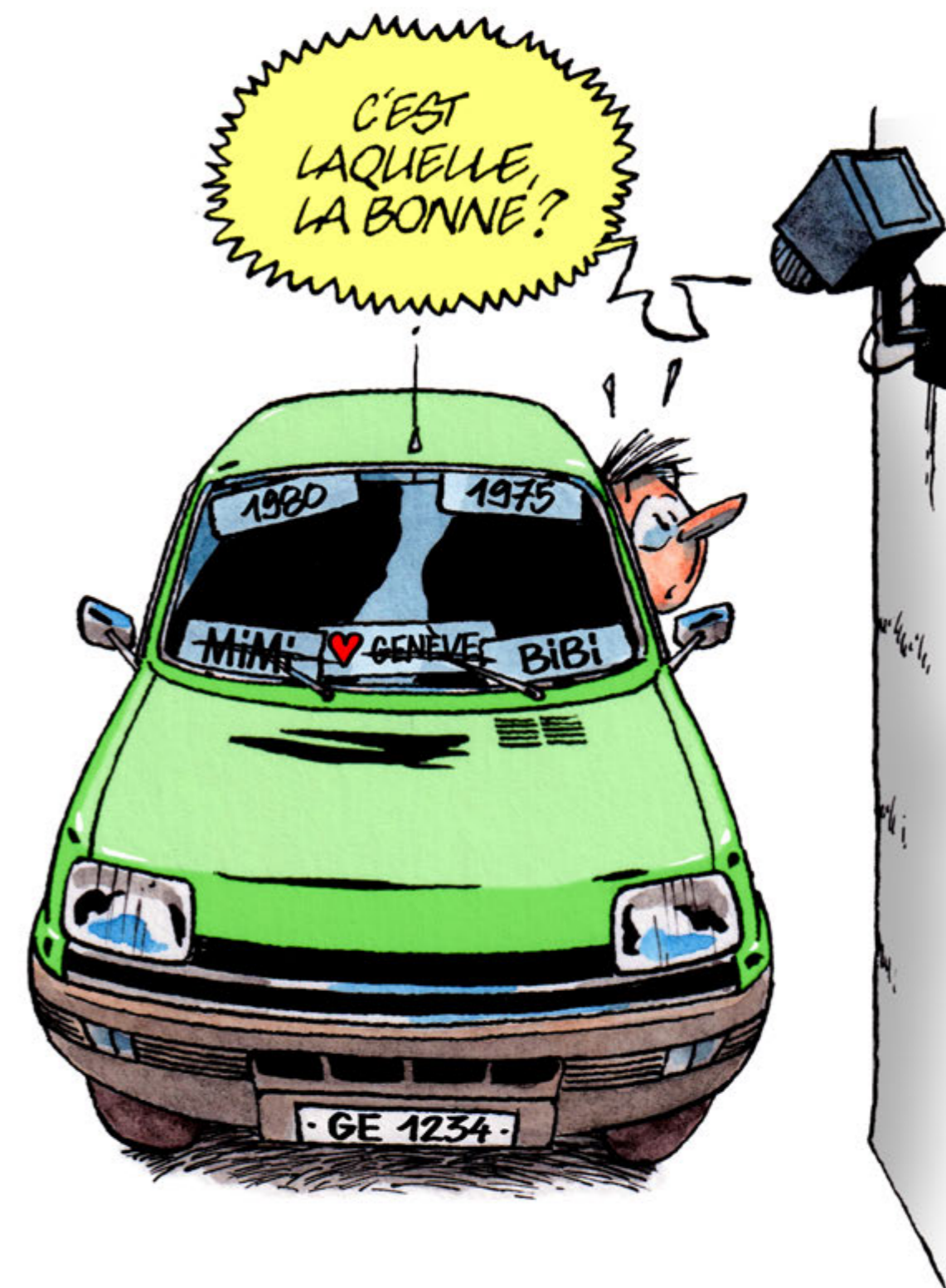
Lecture de plaques d'immatriculation (LAPI)

La technologie LAPI permet d'identifier les plaques d'immatriculation de véhicules au moyen de la reconnaissance optique de caractères. La Fondation utilise cette technologie afin de développer des services à valeur ajoutée pour les usagers. Une société spécialisée dans le domaine a remporté le marché.

Caractéristiques de la solution

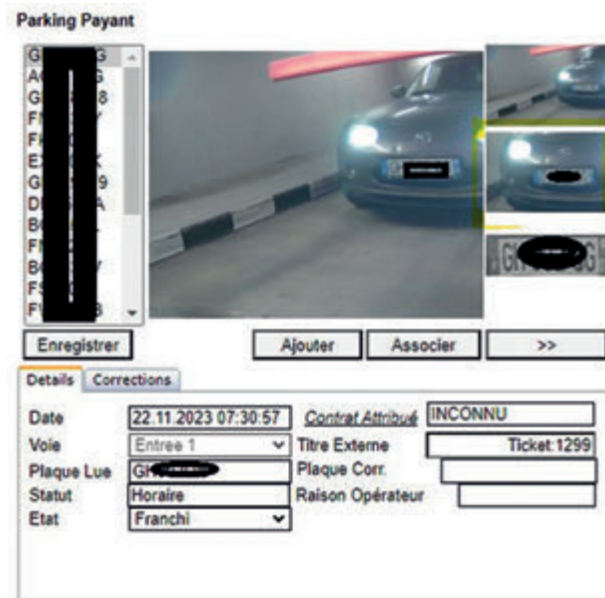
Des caméras permettent de lire une plaque minéralogique et de transmettre l'information des données du véhicule à un système "intelligent". Elles peuvent être de différents formats, en tube ou en dôme pour un visionnage frontal ou par l'arrière. Un logiciel spécifique permet de traiter les données et de les mettre à disposition

COMPTAGE ET LECTURE DES PLAQUES DANS LES PARKINGS



de l'exploitant au moyen d'une application de gestion. Le système de lecture de plaques est connecté au système de barrières des parkings, ce qui permet de développer des fonctionnalités à valeur ajoutée (voir ci-dessous).

Le système de gestion permet au centre de contrôle de visualiser les accès et remonte les cas incohérents d'entrées et de sorties aux opérateurs afin qu'ils puissent les traiter.



Exemple de positionnement des bornes équipées de caméras de lecture de plaques

Fonctionnalités

Les fonctionnalités majeures de cette solution sont les suivantes :

- entrée et sortie rapides et sans contact ;
- désengorgement des entrées et sorties du site en améliorant le flux de circulation ;
- historisation des mouvements d'entrée et de sortie ;
- identification des infractions (par ex. échange de tickets) ;
- tarification différenciée (par ex. tarifs horaires spécifiques pour certaines catégories d'usagers).

Adaptation du règlement d'application de la loi fédérale sur la circulation routière (RaLCR)

La nouvelle mouture de ce règlement, préparée cette année, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les modifications principales concernent les macarons annuels professionnels et les macarons journaliers multizones.

Ces modifications ont nécessité un important travail d'adaptation, tant au niveau des applications de vente et de contrôle que des documents administratifs et du site internet. Des actions de communication ont par ailleurs été menées auprès de l'ensemble des communes du canton et des usagers.

Macarons annuels professionnels

Afin de favoriser le stationnement des professionnels qui en ont le plus besoin, les critères d'attribution des macarons annuels professionnels ont été revus comme suit :



Des critères d'attribution renforcés

- le véhicule doit être immatriculé au nom de l'entité ; les véhicules privés à usage professionnel ne peuvent plus bénéficier du macaron ;
- l'entité doit disposer de locaux à l'intérieur du secteur macaron demandé ;
- le véhicule doit être indispensable de façon fréquente et régulière à la bonne marche de l'activité professionnelle ;
- le véhicule doit être principalement destiné à des déplacements professionnels et ne doit pas être utilisé pour des déplacements entre le domicile et le lieu de travail ;

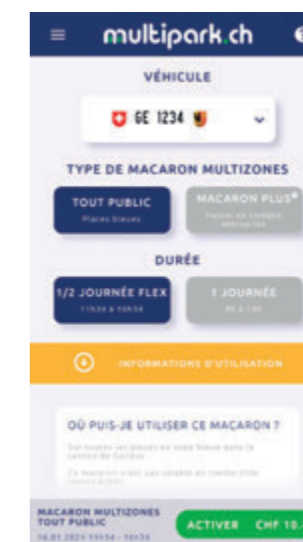
- les éventuelles places privées dont peut disposer la société (hors places visiteurs) doivent toutes être utilisées par des véhicules appartenant à la société et qui sont eux aussi indispensables de façon fréquente et régulière à la bonne marche de l'activité.

Macarons journaliers multizones

Les macarons journaliers multizones TOUT PUBLIC et PLUS (véhicules professionnels conformes) sont désormais utilisables dans tout le canton de Genève sur les places dûment autorisées correspondantes :

- les macarons virtuels TOUT PUBLIC sont utilisables sur les places à disque bleues ;
- les macarons virtuels PLUS sont utilisables sur les places à disque bleues et les places payantes.

En outre, les anciens macarons demi-journée, dont l'usage était auparavant contraint par des bornes temporelles rigides le matin et l'après-midi, sont remplacés par des macarons demi-journée flex (CHF 10.- l'unité) valables pendant une durée continue de 5 heures entre 8:00 et 19:00, choisie par l'utilisateur. Les macarons journée (CHF 20.- l'unité) permettent le stationnement entre 8:00 et 19:00.



Durée continue de 5 heures

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	9 039 734	8 754 397	8 683 645
Produits du parcage horaire	4.13	5 449 547	8 036 035	6 461 101
Produits des macarons	4.13	9 930 000	10 868 883	9 904 803
Produits différés de subventions d'investissement	23	144 290	144 290	144 290
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 855 100	1 938 202	1 879 856
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		304 000	318 593	319 674
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 551 100	1 619 608	1 560 182
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	6 186 975	6 288 384	5 842 631
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		1 358 600	1 393 307	1 365 721
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		4 828 375	4 895 077	4 476 909
Redevances pour services fournis sur la voie publique	4.13	13 330 519	12 949 156	13 170 451
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		10 947 260	10 572 091	9 942 541
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>		1 152 665	1 195 487	2 192 841
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>		1 230 594	1 181 578	1 035 069
Autres produits d'exploitation		1 024 606	1 000 791	1 101 456
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	145 540	142 556	162 617
<i>Publicité</i>	4.13	86 000	82 514	80 089
<i>Vente énergie solaire</i>		80 000	57 174	66 623
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	713 066	718 547	792 128
Total des produits		46 960 770	49 980 138	47 188 232
Charges				
Frais de personnel	4.10	-23 876 983	-23 750 517	-22 703 247
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	-23 658 958	-23 610 193	-22 547 420
<i>Frais du Conseil</i>		-218 025	-140 324	-155 827
Frais d'exploitation		-5 672 140	-4 176 087	-3 554 739
<i>Frais d'exploitation</i>		-5 102 140	-3 777 883	-3 535 405
<i>Etudes</i>		-570 000	-398 204	-18 889
<i>Info-Parkings</i>		0	0	-445
Frais d'entretien		-2 375 300	-1 423 931	-1 407 487
Frais d'administration		-5 159 478	-4 440 690	-4 343 823
<i>Frais généraux</i>		-2 434 078	-2 253 725	-2 160 705
<i>Administration générale</i>		-2 316 400	-1 785 894	-1 681 761
<i>Locaux administratifs</i>		-409 000	-401 071	-501 357
Amortissements		-7 862 200	-7 104 266	-7 153 996
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		-813 709	-680 975	-547 998
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		-7 048 491	-6 423 291	-6 605 999
Total des charges		-44 946 100	-40 895 491	-39 163 291
Résultat opérationnel		2 014 670	9 084 647	8 024 941
Produits financiers	9	1 727 879	578 029	1 799 880
Charges financières	10	-344 000	-341 414	-317 964
Produits extraordinaires	34	0	14 845	152 833
Charges extraordinaires	34	0	0	-214 542
Résultat avant sociétés associées		3 398 549	9 336 107	9 445 147
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1 028 166	1 332 027	994 911
Résultat de l'exercice		4 426 716	10 668 134	10 440 059

Bilan consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	50 548 928	43 553 478
Débiteurs	4.4 & 13	813 632	746 868
Autres créances à court terme	4.4	391 017	487 433
Actifs transitoires	4.4 & 14	1 663 544	1 378 545
Total de l'actif courant		53 417 121	46 166 324
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	126 425 598	130 269 630
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	2 076 224	1 506 080
Réalisation en cours		4 018 922	2 739 297
Prêt et garanties à long terme	17	20 986 449	21 441 783
Participations	4.2 & 18	16 598 960	15 931 797
Total de l'actif immobilisé		170 106 152	171 888 586
Total de l'actif		223 523 273	218 054 910
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	19	10 858 008	10 646 858
Revenus reçus d'avance	20	7 890 941	8 374 060
Garanties et consignes		537 639	530 489
Passifs transitoires		1 515 983	1 086 284
Total des engagements à court terme		20 802 571	20 637 691
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	2 689 733	2 689 733
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 648 867	3 793 156
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	30 876	31 208
Total des engagements à long terme		6 369 476	6 514 097
Total des fonds étrangers		27 172 047	27 151 789
Fonds propres			
Capital	26	100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		183 583 092	178 363 063
Résultat de l'exercice		10 668 134	10 440 059
Total des fonds propres		196 351 226	190 903 121
Total du passif		223 523 273	218 054 910

Variation des fonds propres consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2023

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier						
		100	2 000	183 583	0	185 683
Résultat net de l'exercice						
					10 668	10 668
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat						
		100	2 000	183 583	10 668	196 351
Attribution aux fonds statutaires						
				5 334	-5 334	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève						
	35				-5 334	-5 334
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat						
		100	2 000	188 917	0	191 017

Réalisé 2022

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier						
		100	2 000	178 363	0	180 463
Résultat net de l'exercice						
					10 440	10 440
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat						
		100	2 000	178 363	10 440	190 903
Attribution aux fonds statutaires						
				5 220	-5 220	0
Part du résultat versée à l'Etat de Genève						
	35				-5 220	-5 220
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat						
		100	2 000	183 583	0	185 683

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	10 668	10 440
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	7 104	6 182
Revalorisation des dettes à long terme	0	-1 248
Charges et produits non monétaires	-637	-817
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-255	1 220
Diminution / Augmentation du passif courant	100	2 645
Variation des autres passifs à long terme	-145	-113
Flux liés aux activités opérationnelles	16 836	18 308
Activités d'investissement		
Parkings publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-172	-141
<i>Parking des Alpes</i>	-70	-24
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	1 182	1 189
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-59	-58
Parkings Habitants		
<i>Butini</i>	-100	-780
<i>Grandes-Communes</i>	-70	-9
<i>Gazomètres</i>	-40	-136
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-253	-542
<i>P+R Etoile</i>	-39	-84
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-232	-112
<i>P+R Sécheron</i>	-48	-47
<i>P+R Genève-Plage</i>	-78	-345
<i>P+R Bachet-Praille</i>	0	-250
<i>P+R Veyrier-Douane</i>	-107	-12
<i>P+R Trèfle-Blanc provisoire</i>	-647	-490
Bureaux du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs</i>	-1 253	0
<i>Mobiliers</i>	-115	0
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Tuileries en élévation</i>	96	-36
<i>P+R Goutte Saint-Mathieu</i>	-102	-50
<i>P+R P47</i>	-480	-194
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. tri-monnaie et véhicules)</i>	-1 313	-209
<i>Voie publique et horodateurs</i>	-92	0
<i>Contrôle du stationnement</i>	-238	-297
<i>Informatique de gestion, matériel et logiciel informatiques</i>	-815	-960
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	455	265
<i>Achat d'actions</i>	-30	0
Flux liés aux activités d'investissement	-4 620	-3 322
Variations des fonds propres		
Affectation du 50% du résultat à l'Etat	-5 220	-3 461
Total des flux de trésorerie	6 995	11 525
Liquidités au 1 ^{er} janvier	43 553	32 028
Liquidités au 31 décembre	50 549	43 553
Variation des liquidités	6 995	11 525

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2023

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

Secteur	2023	2022
Direction générale	3.7	3.7
Service Ressources Humaines	3.0	3.0
Service Communication	1.7	1.7
Service Achats	1.6	1.6
Département Travaux & Planification	4.6	5.6
Département Exploitation	54.1	50.2
Département Service du Stationnement	73.0	79.7
Département Administration & Finances	21.4	22.1
Département Systèmes d'Information	15.6	14.6
Apprenti(e)s	6.0	6.0
Total	184.7	188.2

1.3 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), sur

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2023 était de 193 personnes pour 184.7 "équivalents plein temps", réparti comme suit :

proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 sont préparés conformément

aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 46.32 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

voir aussi note 4.7

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

(i) Norme IPSAS 41

La norme IPSAS 41, Instruments financiers, est entrée en vigueur au 1.1.2023 et remplace la norme idoine 29. Elle fournit aux utilisateurs des états financiers des renseignements qui permettent :

- une classification et un modèle d'évaluation des instruments financiers qui tient compte des flux de trésorerie et de l'objectif pour lequel l'instrument est détenu ;
- l'application d'un modèle prospectif de pertes de crédit attendues applicable à tous les instruments financiers soumis à des tests de dépréciation.

En pratique, il n'a pas été nécessaire de modifier les états financiers.

(ii) Retraitements

La répartition analytique des frais d'affranchissement se fait dorénavant dans le système d'allocation des coûts internes. En conséquence de ce qui précède et pour permettre une bonne lecture du compte de résultat, les frais 2022 de CHF 198'460.- ont été reclassés de "Frais généraux" vers "Administration générale".

Le montant du remboursement annuel du prêt AIG de CHF 389'291.- payable avant douze mois a été reclassé dans le bilan au 31.12.2022 de "Prêt et garanties à long terme" vers "Autres créances à court terme".

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 41) ;
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques

financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

[voir aussi note 18](#)

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

[voir aussi note 12](#)

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

La classification d'un instrument financier est définie selon le mode d'évaluation lors des évaluations subséquentes. Elle s'effectue selon le modèle de gestion de l'entreprise pour les instruments financiers ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument financier : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; (ii) actifs financiers au coût amorti ; (iii) actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation

initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

Si l'actif financier ne peut être évalué selon les modes (ii) et (iii), il doit être évalué selon la méthode (i).

(ii) Actifs financiers au coût amorti

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

[voir aussi note 17](#)

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

[voir aussi note 13](#)

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux

Après comptabilisation initiale, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des

capitaux sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un tel actif sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Perte de crédit estimée

La Fondation reconnaît les pertes de crédit en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative de risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues sont provisionnées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut qui sont possible dans les 12 prochains mois. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requise pour les pertes attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des

amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

voir aussi note 16

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Alignée sur les pratiques du groupe de l'Etat de Genève, la Fondation applique depuis l'exercice 2021 la norme 21 (dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie) à la place de la norme 26 (dépréciation des actifs générateurs de trésorerie).

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externe et interne, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure où la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée

entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

voir aussi notes 15 et 16

4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les dettes financières et autres passifs financiers

comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

[voir aussi note 21](#)

4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en

raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

[voir aussi note 22](#)

4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public, auquel la Fondation des Parkings est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a de la loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation correspondant à un taux de couverture de 75 % de ses engagements au 1^{er} janvier 2018.

[voir aussi note 24](#)

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique "Frais de personnel" à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.-, sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée,

sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 a permis de distinguer, là où cela fait sens, la vente et l'encaissement qu'elle génère de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation (utilisation) du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et de P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et annuels à paiement échelonnés (APE). Au 31.12.2022, il n'y avait plus de contrats P+R APE.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la

condition principale est que la Fondation achète, construite ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a publié la norme 43 en janvier 2022 et la norme 44 en mai 2022, applicables le 1^{er} janvier 2025.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes "3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat" et "4.14 Subventions (IPSAS 23)" du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

$$[\text{Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat} \times \text{taux moyen de la dette de l'Etat} - \text{contrepartie monétaire}] = \text{subvention non monétaire}]$$

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

$$[\text{surface} \times \text{prix/m}^2 \times \text{taux de rendement}]$$

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 ^{er} janvier 2025

En plus des éléments susmentionnés, l'IPSAS Board a aussi publié les normes suivantes :

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'émission	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 45	Immobilisations corporelles (complément de 17)	déc. 2022	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 46	Evaluation et mise à jour du chapitre 7 du cadre conceptuel	mai 2023	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 47	Revenus (remplace les normes 9, 11 et 23)	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 48	Coûts de transfert	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 49	Plans de prestations postérieurs à l'emploi	nov. 2023	1 ^{er} janvier 2026

Subventions non monétaires par parking en 2023

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2%			4 000 000		80 000
Parking des Coudriers	2%	851	3 650			62 123
P+R Genève-Plage	2%	50	272		272	
P+R Sécheron	2%	374	2 489		18 606	
P+R Etoile			2 828		0	
P+R Gare de Meyrin jusqu'au 31.8.2023	2%	77	1 700			1 753
P+R Bachet-Praille			4 700			0
Parking des Gazomètres	2%	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75%	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Bachet			1 077			0
					176 353	143 876
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5%	50	4 609		11 523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine	5%	50	3 829		9 573	
Parking des Tilleuls	5%	600	3 466		103 980	
					113 553	0
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5%	50	4 901		12 253	
Autres						
P+R IKEA	5%	50	1 000			2 500
P+R Balaxert	5%	50	7 500			18 750
Total					313 680	166 126
Total général						478 806

7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Honoraires des ingénieurs	224	265
Produits divers administratifs	158	156
Produits divers d'exploitation	163	224
Redevances DDP Moillesulaz, antennes et droits cédés	174	147
Total	719	792

8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Salaires et autres éléments de salaires	18 224	17 529
Indemnités journalières	-493	-555
Charges sociales	4 747	4 563
Frais de formation	339	295
Plan de mobilité	75	43
Frais et achat d'uniformes	192	184
Honoraires	186	222
Santé et sécurité du personnel	118	58
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	222	209
Total	23 610	22 547

La grille salariale a été indexée de 2.44 % en janvier 2023.

9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking Butini en 2022, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 1'248'329.- (cf. note 21).

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Intérêts créanciers	6	0
Ecart de change	1	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	572	551
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Butini)	0	1 248
Total	579	1 800

10. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-307	-254
Frais bancaires et charges financières diverses	-35	-62
Pertes sur change	0	-2
Total	-342	-318

11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

L'analyse des écarts du compte de résultat par rapport aux valeurs du budget 2023 est résumée sous cette note. Cette année se caractérise par la confirmation de la reprise du stationnement constatée l'année précédente, un signe fort indiquant que les effets de la crise sanitaire ont été dépassés et que le taux de télétravail a reculé.

Si les portefeuilles d'abonnements des parkings publics, habitants et P+R restent en dessous des attentes (CHF -0.5 mio), les recettes horaires, qui culminent à CHF 8 mios et qui dépassent largement les objectifs (CHF +2.6 mios), reflètent l'état d'une économie locale encore dynamique. Les tarifs de la Fondation n'ont pas été ajustés de l'inflation à l'exception de certains contrats de prestations auprès d'entreprises institutionnelles. Dans la même veine, les recettes issues des macarons de stationnement de la voie publique dépassent le budget de près d'un million de CHF.

Côté frais de fonctionnement, les frais d'exploitation et d'entretien des 31 parkings et des environ 8'500 places de la Fondation sont inférieurs au budget de 9 %, autrement dit 91 % ont été utilisés. Il sied de préciser que cet écart était de 12 % l'année précédente. L'écart est dû à la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des sites en palliant les aléas techniques tels que les remplacements et interventions sur les équipements (CHF 1.2 mio) ainsi qu'au report de travaux de rénovation (CHF 0.4 mio). Les frais de nettoyage ont été surévalués à hauteur de CHF 0.4 mio.

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Caisses	236	219
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	41 754	34 437
Comptes de chèques postaux	6 743	6 812
Avoirs en c/c B.C.G.E.	1 816	2 084
Avoirs en c/c Banque Migros	0	1
Total	50 549	43 553

Phénomène habituel, le décalage dans la réalisation de gros projets, par un effet de glissement temporel provoqué pour plusieurs raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement pour cet exercice de CHF 0.8 mio. Les projets informatiques connaissent un effet identique avec une consommation de 66 % du budget.

Contrecoup de la forte dévalorisation de la dette du parking Butini anticipée en 2022, et initialement estimée pour 2023, le résultat financier effectif se situe largement en dessous du budget (CHF -1.1 mio).

Considérant l'ensemble des éléments susmentionnés, le résultat net effectif 2023, à CHF 10.6 mios, dépasse de CHF 6.2 mios le budget.

12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt. Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Tiers	384	307
Entités publiques genevoises non consolidées par l'Etat de Genève	83	85
Entités publiques genevoises consolidées par l'Etat de Genève	340	396
Entreprises associées	30	27
Provision pour débiteurs douteux	-22	-68
Total	814	747

Echéancier des créances en provision au 31.12.2023	nombre	poids en CHF
Moins de 12 mois	24	32.6 %
de 1 à 5 ans	44	67.4 %
Total	68	

La provision pour débiteurs douteux est estimée en additionnant la totalité des créances impayées de moins de 5 ans, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrer de vieilles créances, l'estimation ne retient plus les cas au-delà de 5 ans.

14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires.

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Actifs transitoires divers	1 498	1 122
Charges payées d'avance	530	257
Total	2 028	1 379

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour rappel, l'exercice 2022 avait connu les sorties du parking P48 pour sa restitution (valeur brute CHF 2.5 mios) et de l'ancienne discothèque BYPASS pour sa démolition (valeur brute CHF 3 mios), biens qui étaient complètement amortis. Il n'y avait pas d'effets sur le résultat. Le règlement, le 6 décembre 2022, pour l'achat de servitudes d'usage par l'un des opérateurs (Equalis) concernant le parking de la gare de Chêne-Bourg provoquait aussi une sortie de l'inventaire (cession) pour environ CHF 0.8 mio. Un gain de cession de près de 45 kCHF a été comptabilisé en diminution de la valeur du parking et non au compte de résultat. En outre, en raison du système de gestion des immobilisations, cette opération avait provoqué la sortie de la part amortie du parking depuis le 1.1.2020 pour environ CHF 0.9 mio. Le 28 avril 2023, VIE Valorisation Immobilière Ethique SA, autre opérateur de la gare de Chêne-Bourg, a réglé l'achat de ses servitudes d'usage dans le même parking pour un montant de CHF 1.3 mio. Cette opération a été traitée comme une sortie d'inventaire.

Année 2023

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition						
Situation au 1^{er} janvier	71 101	44 875	124 290	10 649	14 269	265 184
Investissement	253	277	1 793	330	1 545	4 198
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	-1 329	0	0	0	0	-1 329
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	70 025	45 152	126 083	10 979	15 814	268 052
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-27 009	-21 258	-63 679	-10 129	-12 839	-134 914
Amortissements	-1 628	-973	-3 231	-248	-633	-6 713
Sortie	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	-28 637	-22 231	-66 910	-10 377	-13 472	-141 627
Valeur nette comptable au 31 déc.	41 388	22 921	59 174	602	2 341	126 426

Année 2022

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	74 727	42 817	123 114	10 247	16 906	267 811
Investissement	623	2 058	1 177	401	377	4 636
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	-4 249	0	0	0	-3 014	-7 263
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	71 101	44 875	124 290	10 649	14 269	265 184
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-28 654	-20 257	-60 520	-9 926	-15 100	-134 457
Amortissements	-1 823	-1 002	-3 159	-203	-753	-6 940
Sortie	3 468	0	0	0	3 014	6 482
Situation au 31 décembre	-27 009	-21 258	-63 679	-10 129	-12 839	-134 914
Valeur nette comptable au 31 déc.	44 092	23 617	60 611	520	1 430	130 270

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Année 2023

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	2 432	1 325	3 756
Achat	962	0	962
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	3 393	1 325	4 718
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1 932	-318	-2 250
Amortissements	-368	-24	-391
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-2 299	-342	-2 642
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 094	982	2 076

Année 2022

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	2 233	1 325	3 558
Achat	199	0	199
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	2 432	1 325	3 756
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1 740	-295	-2 035
Amortissements	-192	-24	-216
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1 932	-318	-2 250
Valeur nette comptable au 31 décembre	500	1 006	1 506

17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389 291.-, qui porte la créance à CHF 20 827 095.- au 31.12.2023, et un solde correspondant aux intérêts.

Le remboursement annuel payable avant douze mois est présenté sous "Autres créances à court terme".

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 159 354.- au 31.12.2023.

18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 46.32 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations. Ces informations sont considérées comme "non-auditées" dans la mesure où leurs organes de révision n'ont pas rendu, au moment de la présente rédaction, leur rapport signé.

Montants en CHF au 31 décembre	2023	2022
Variation de la valeur des participations dans des sociétés associées		
Valeur des participations au 1^{er} janvier	15 931 796	15 214 325
Part dans le résultat des sociétés associées	1 492 234	994 911
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-694 800	-277 440
Part des dividendes non distribués	8 824	0
Achat/vente propres actions	-164 714	0
Correction d'ouverture	4 485	0
Revalorisation après achat de 8 actions	-8 802	0
Valeur des participations au 31 décembre	16 569 023	15 931 796
Variation :	637 227	717 471
Achat de 8 actions	29 936	0
Solde du compte de participations au 31 décembre	16 598 959	15 931 796
Données financières résumées au 31 décembre		
Actifs courants	22 769 457	20 245 271
Actifs non courants	18 199 389	18 707 931
Total des actifs	40 968 846	38 953 202
Passifs courants	5 614 870	4 966 792
Passifs non courants	0	0
Total des fonds étrangers	5 614 870	4 966 792
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	35 353 977	33 986 709
Part dans les fonds propres des sociétés associées	16 598 961	15 925 022
Total des produits des sociétés associées	15 163 985	13 314 235
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	3 179 467	2 128 452
Part dans le résultat net des sociétés associées	1 492 234	994 911
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-160 207	0
Part dans le résultat global des sociétés associées	1 332 027	994 911

19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2023	2022
Fournisseurs	1 873	1 223
Retenues de garanties pour travaux	98	34
Institutions sociales	-20	51
Administration fédérale des contributions	363	496
Tiers	1 125	1 096
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	1 853	1 643
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	5 442	5 915
Entreprises associées	124	189
Autres créanciers		
Total	10 858	10 647

20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lisés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 443'382.- au 31.12.2023.

21. EMPRUNTS ET DETTES

La Fondation a remboursé ses derniers emprunts hypothécaires dans le courant de l'exercice 2021.

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. L'estimation de ces dettes au 31.12.2022 a produit un gain comptable de CHF 1'248'329.-. Le taux d'intérêt implicite calculé est nul.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2023	2022
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale CHF 3 mios)	0.0000%	01.10.2057	2 017	2 017
Emprunt BCGe (val. nominale CHF 1 mio)	0.0000%	01.10.2057	672	672
Total			2 690	2 690

Comme le laisse voir le tableau ci-dessous, la première valorisation de ces dettes, lors du retraitement IPSAS de 2007, a été, à l'aune de résultats historiques très positifs, très élevée par rapport à la valeur nominale alors en compte. Malheureusement, depuis ces années-là, les résultats opérationnels et les perspectives ont baissé, entraînant une dépréciation de ces dettes. La transformation du parking ouvrant au printemps 2022 l'accès au public dans un quartier dont l'espace de stationnement est saturé en voirie, n'a pas pu, jusque-là infléchir cette tendance. Tant que cette inflexion n'aura pas lieu et la rentabilité améliorée, les dettes correspondront aux soultes encore à verser. La valorisation reste inchangée en 2023.

Historique de la valorisation de ces dettes :

Année	Ajustement valeur	Valeur des créances comptabilisées
31.12.2007	4 069 683	8 069 683
31.12.2008	316 995	8 386 678
31.12.2009	-912 630	7 697 190
31.12.2010	-	7 863 035
31.12.2011	-	7 975 861
31.12.2012	-	8 042 658
31.12.2013	-	8 083 113
31.12.2014	-	8 074 551
31.12.2015	-2 392 563	5 617 096
31.12.2016	-351 317	5 250 050
31.12.2017	-799 972	4 387 616
31.12.2018	-211 838	4 168 038
31.12.2019	-9 995	4 111 482
31.12.2020	-131 653	4 015 211
31.12.2021	-112 204	3 938 062
31.12.2022	-1 248 329	2 689 733

22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Prétentions financières du dernier locataire du Bypass

Le dernier locataire de l'ancienne boîte de nuit BYPASS, située au parking de l'Etoile et complètement démolie en 2022, après avoir perdu les deux procédures juridiques de contestation du congé et d'évacuation des lieux en 2020, a fait produire des factures rétroactives injustifiées portant sur la période de 2017 et 2019 de la part de l'un de ses prestataires à charge de la Fondation. Celui-ci a introduit, pour la troisième année consécutive, une poursuite à laquelle la Fondation a fait opposition en janvier 2023, pour un montant total de CHF 374'657.-. La levée de l'opposition n'a pas été demandée. La Fondation ne reconnaît aucune obligation concernant ces créances.

23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2023	2022
P+R Moillesulaz	1 217	1 293
P+R Sécheron	703	721
Vélostation de la gare de Chêne-Bourg	1 873	1 923
Total au 1^{er} janvier	3 793	3 937
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-144	-144
P+R Moillesulaz	1 141	1 217
P+R Sécheron	684	703
Vélostation Gare de Chêne-Bourg	1 824	1 873
Total au 31 décembre	3 649	3 793

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : "Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39". Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

Situations au 31 décembre	2023	2022
Nombre d'assurés		
Actifs	189	192
Bénéficiaires de pensions	43	39
Total	232	231
Assurés actifs		
Age moyen	45.88	45.81
Années d'assurances moyennes	13.63	13.40
Somme des salaires assurés (en CHF)	13 644 676	13 295 184
Salaire assuré moyen (en CHF)	72 194	69 246
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	50 955 326	51 512 036
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	68.34	68.19
Pensions totales versées (en CHF)	922 624	809 699
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	17 815 059	14 909 509

24.2 BASES TECHNIQUES CPEG AU 31.12.2023

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 projetées en 2029 avec taux d'évaluation de 1.75% (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

Situation au 31 décembre	2023	2022
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	75.1%	73.1%
Degré de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%

24.4 ESTIMATION DE L'APPLICATION DE LA NORME IPSAS 39 POUR LA FONDATION

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat.

Situation au 31 décembre	2023	2022
Valeur actuelle des engagements	-81 000 000	-69 336 634
Juste valeur de la fortune	51 563 096	47 842 389
Valeur actuelle des engagements non couverts	-29 436 904	-21 494 244

25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31'540.-.

Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, un amortissement de CHF 332.-, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, est comptabilisé comme un produit.

26. FONDS PROPRES

26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

Au 31 décembre	2023	2022
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	201	193
Direction		
Nombre de personnes (Equivalent plein temps)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 659	1 579

27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 349'995'900.- au 1^{er} janvier 2024 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève, l'indice 2023 étant de 157.2). Le contrat d'assurances est assumé depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédules hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2023. A relever, toutefois, que la Fondation, au travers de l'achat le 9 février 2024 de 408 actions de la société associée Place de Cornavin SA, en devient l'actionnaire majoritaire.

32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou

de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée (dont la note finale de S&P Global était de AA au 18 décembre 2023) ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- ses dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. Cette politique définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;

- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques est composé de deux membres du Conseil de Fondation, MM. Jacques MORET et Dominique TINGUELY. En plus, ce comité peut s'adjoindre, pour assistance, les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur Administration & Finances.

Trois séances du Comité Risques ont été menées en 2023, la première pour définir les objectifs annuels SCI, la seconde pour définir l'organisation SCI en prévision du départ à la retraite du coordinateur SCI et la troisième pour valider les risques et le fonctionnement SCI 2023. Finalement, les risques 2023 ont été validés par le Conseil de Fondation en décembre 2023.

Les deux risques majeurs 2023 sont liés à l'offre concurrente du Service des Contraventions (SdC) de l'Etat de Genève, qui propose une solution alternative à celle au Service du Stationnement de la Fondation.

Les autres risques importants sont, pour certains, liés à l'arrivée d'offres concurrentes potentielles étrangères d'exploitation de parkings ou, pour d'autres, en lien avec des événements majeurs imprévus tels que le risque sismique, le coût de l'énergie, une pandémie ou encore le renchérissement de composants. Le risque de cyberattaque fait également partie des préoccupations. Pour l'ensemble de ces risques, des plans d'actions sont réalisés ou en cours de réalisation.

34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

En 2022, les produits extraordinaires correspondaient à la perception d'une indemnité liée à un ancien sinistre au parking de la gare de Chêne-Bourg et à la libération de la provision de remise en état du parking P48. Quant aux charges, il s'agissait d'une indemnité de résiliation anticipée du bail du Bar Espresso à l'Etoile, de la correction des indexations du prêt du parking P26

et de la facturation différée et non prescrite d'un prestataire pour des anciennes tâches d'archivage. En 2023, tous les produits sont en rapport avec des remboursements d'assurances.

35. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 6 juillet 2022 que, vu: l'article 35, alinéas 1 et 2 et de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP); la lettre du Conseil d'Etat du 8 juin 2022 adressée à la Présidence de la Fondation des Parkings relative à l'affectation du bénéfice de la Fondation; la décision du Conseil de Fondation du 20 juin 2022; la convention d'objectifs du 7 octobre 2019 entre le Canton de Genève et la Fondation des Parkings valable jusqu'au 30 juin 2024, la Fondation des Parkings est redevable envers l'Etat de 50 % du bénéfice annuel net consolidé de l'exercice 2023, soit un montant de CHF 5'334'067.-.

Stéphane Bertossa,
Directeur Administration et Finances

20 février 2024

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Fondation des parkings (la fondation), comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas

échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse :

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>.

Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 26 février 2024

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Alexandre Ribordy
Réviser agréé

Illustrations : Vincent l'Épée

Pour illustrer ce rapport annuel, nous avons donné carte blanche au talentueux dessinateur Vincent l'Épée. Son trait vif et humoristique ponctue les différents chapitres de l'ouvrage, apportant un regard décalé et parfois piquant sur nos activités.

La Fondation des Parkings précise que ces dessins ne se prennent pas au sérieux ! Ils sont là pour vous faire sourire, réfléchir et, pourquoi pas, dédramatiser certains sujets parfois ardue.

Photographies des pages 46 et 47, Marc Guillemin

Réalisation : Atelier Pointif, Glenn Michel

Atar Roto Presse, Genève

Ce produit est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC® C154575



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



**FONDATION
DES
PARKINGS**

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26
+41 22 827 44 90

admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch